Interface 28

Interface, numéro 28 | Revue éditée par la FAI | Novembre 2018

Concours d'architecture
Concurrence et qualité

© STEFANO SCHRÖYER

SOMMAIRE

FAI

4 Les commissions FAI

4 Éditorial

6 **DOSSIER**
Le concours d'architecture

8 Introduction

9 Règlement SIA 142

12 La culture du concours

14 Table ronde
Que pensent les maîtres d'ouvrage genevois ?

23 Conclusion

CONCOURS

24 Siège général UIT

ZOOM SUR

26 SIA
Journées culturelles 2018

NEWS

28 Maison de l'architecture

29 SIA
Hommage à Philippe Annen

30 AGI
Convention collective de travail

AGG
Dit donc !

31 FAS
Une architecture du renouveau

CHRONIQUE

32 Aménagement et urbanisme
Tout est projet !

PUBLICATIONS

34 Faces n° 74

35 Surélévations

36 Hong Kong

À VENIR

38 Interface n° 29

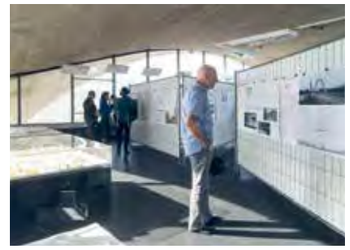

26
Journées culturelles SIA 2018

9
Haute école d'architecture, de génie civil et de géomatique, FHNW, Muttenz.

© MARCEL VAN DER BURG

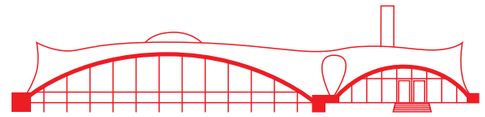

36
Hong Kong
Pascal Greco

En couverture

«Schwarzplan», plan masse du canton de Genève.
© SITG

Le Conseil de la FAI, constituée de représentants des ses associations membres, mandate quatre commissions aux objectifs spécifiques : Aménagement et urbanisme (CAU), Partenaires professionnels (CPP), Écoles et formation (CEF) et Promotion et communication (CPC). Une cinquième commission : Concours et appels d'offrres (CCAO), travaille également sous mandat de la FAI, bien que faisant partie intégrante de la SIA section Genève.

Commissions FAI
Des professionnels au service de notre Fédération

Aménagement du territoire (CAU)

Présidente :
Manzoni Béatrice

Beusch Christophe
Burri Philippe
Carlier Alain
Correnti Vincent
Couderq Nadine
Dakhel Linda
Delarue Christine
Dunant Samuel
Kobler Christophe
Malnati Luc
Maria Eric
Nemec Michel
Robyr Sandra
Serafin Serge

Partenaires professionnels (CPP)

Président :
Pellodi Bastien

Adam Bonnet Mireille
Haller Christian
Serafin Serge
Zumbino Carlo

Écoles et formation (CEF)

Président :
Kreutschy Laurent

Amos Lucas
Bezos Patrice
Boymond Dominique
De Giuli Jean-Noël
Horsky Jiri
Niogret Raphaël
Pellodi Bastien
Renevier Philippe
Ruata-Arn
Marie-Christophe

Promotion et communication (CPC)

Président :
Nussbaumer Raphaël

Bichsel Marcio
Couderq Nadine
Heimberg Pierre-Yves
Herbert Frank
Rist Nicolas
Ruata-Arn
Marie-Christophe
Bellwald Antoine

Concours et appels d'offres (CCAO)

Président :
Starrenberger Daniel

Burrus Alexis
De Kalbermatten Romaine
Dubois Cédric
Gandolfi Matteo
Lopez Jean-Michel
Maria Eric
Mas Durbec Vincent
Necker Théodore
Ponzo Francesco
Robbe Alain
Stendardo Carmelo
Tanari Pascal
Zumbino Carlo

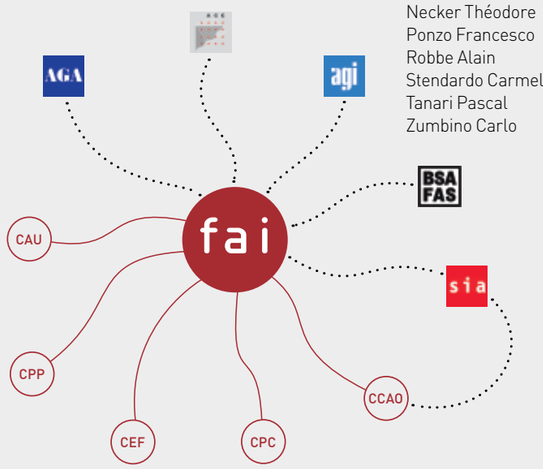

News de la FAI
Travaux en cours et à venir

Concours

Le cahier thématique de ce numéro d'Interface traite du sujet des concours d'architecture, régi par le règlement SIA 142. Avant de vous laisser vous plonger dans la lecture de ce cahier, il me parait utile de vous rappeler quelques chiffres donnés par la Commission des concours et des appels d'offres de Genève (CCAO). En 2017, sur 62 procédures publiées sur le système d'information sur les marchés publics (SIMAP), huit étaient des concours, ce qui représente environ 13 % des procédures, marquant ainsi une certaine stabilité par rapport à l'année 2016 avec 14 % de concours.

Association Pavillon Sicli

Le 18 septembre dernier s'est tenue la première assemblée générale de l'association Pavillon Sicli dont la FAI est l'un des cinq membres fondateurs. Le bilan de ces premiers mois d'existence, même si nous déplorons trop de rigidité et de formalisme dans nos relations avec Arfluvial, est positif et très encourageant au regard d'une programmation de qualité. Charge à nous de veiller à ce que cette programmation soit pluridisciplinaire et mette en lumière toutes nos professions dans cet emblématique écrin situé au 45 route des Acacias. Si vous souhaitez vous impliquer et soutenir cette association je vous rappelle que vous pouvez en devenir membre. Pour cela il vous suffit d'envoyer un email à l'adresse : *association@pavillonsicli.ch* pour obtenir tous les détails utiles.

Prises de position de la FAI

Le conseil de la FAI a décidé de prendre position sur deux objets qui lui ont été soumis par ses membres. Le premier concerne la demande de ré-ouverture d'une procédure de classement du cinéma le Plaza afin de sauvegarder un exemple de l'architecture des années 1950 que l'on doit à l'architecte genevois Marc-Joseph Saugey. La deuxième prise de position concerne les bâtiments dits « Porteus » et « Verseuse » de l'architecte Georges Brera, anciennement dévolus à la station d'épuration d'Aïre à Vernier. La FAI demande l'inscription de ces deux bâtiments à l'inventaire architectural du canton afin d'en assurer la pérennité.

Atelier FAI – Office de l'urbanisme

Depuis 2015, l'Office de l'urbanisme, en collaboration notamment avec la FAI, a mené un important travail visant à faire évoluer la méthode d'élaboration du projet urbain et sa traduction réglementaire au travers des plans localisés de quartier (PLQ). Une séance a été agendée le 15 octobre dernier à l'auditorium de la FER Genève afin de vous présenter les évolutions de cette méthode et d'échanger sur les thèmes suivants : méthode et nouveaux documents d'un plan localisé de quartier, la concertation, le thème des espaces publics et de l'environnement. Cet atelier a rencontré un franc succès avec la participation d'environ 140 personnes et s'est terminé par un moment convivial autour d'un verre de l'amitié. Je profite de cet espace pour remercier toutes celles et ceux qui ont œuvré à la mise en place de cet atelier et à vous qui vous êtes déplacés nombreux pour y assister.
Nous allons à présent nous concentrer sur l'organisation de nouveaux ateliers en collaboration avec d'autres services préaviseurs et vous recevrez rapidement de nos nouvelles les concernant.

Autorisations de construire

Qui dit services préaviseurs pense immédiatement à autorisation de construire. Les procédures d'autorisation de construire, voilà un sujet d'importance qui vous intéresse et nous intéresse. Depuis le mois de juin dernier, l'Office des autorisations de construire (OAC) a mis en place la dématérialisation pour le traitement des autorisations en procédure accélérée (APA). Depuis, j'ai eu le plaisir d'entendre quelques architectes me dire qu'ils avaient été surpris de la rapidité avec laquelle leurs demandes d'APA avaient été traitées, à savoir en moins d'une semaine. En parallèle, j'entends déjà d'autres voix s'élever pour me donner des exemples concrets de ce qui ne va pas ou toujours pas… Oui, il reste du travail à abattre pour satisfaire le plus grand nombre et la FAI, tout comme l'OAC, en est consciente. La dématérialisation des procédures de demande d'autorisation définitive (DD) est en cours. Nous en espérons bien évidemment une importante économie de papier mais aussi un gain de temps dans le traitement des dossiers. Je doute que cette dématérialisation tant attendue règle à elle seule le problème des délais de traitement car rappelons que le nombre de dossiers déposés a explosé ces dernières années : de 3'000 dossiers (env.) déposés en 2010, on est passé à 4'600 (env.) en 2017 ; Soit une augmentation de plus de 50 % alors que durant cette même période, les ressources humaines de l'OAC et des services préaviseurs n'ont guère augmenté.

Nadine Couderq, présidente de la FAI

Formation duale

Depuis l'introduction de la nouvelle Ordonnance fédérale sur la formation en 2009, la Commission écoles et formation (CEF) de la FAI a mis en place de nombreux outils et aides à destination des acteurs de la formation, dans le but de réduire le taux d'échec aux examens finaux pour les dessinateurs en bâtiment. Après deux années d'analyse, de propositions et de négociations, FAI Formation a finalement obtenu un renforcement significatif du nombre d'heures des Cours inter-entreprises (CIE), permettant ainsi de soulager les bureaux formateurs et d'apporter aux apprentis, dès la première année d'apprentissage, l'acquisition des notions élémentaires de pratiques constructives et de dessin à main levée. Dès cette rentrée, et de manière progressive, la durée totale des CIE passera donc à 76 jours sur les quatre années de formation. Ce renforcement ne pouvait se mettre en place sans l'aide précieuse et financière de la Fondation pour la formation professionnelle et continue (FFPC).

Nous vous informons également que les tests d'entrée FAI pour les apprentis en architecture et en génie civil se tiendront le mercredi 10 avril 2019, de 13h à 18h30 dans la salle C, au 1er étage de la FER Genève.

La FAI Formation et la CEF se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et restent attentives à vos suggestions et vos remarques. □

DOSSIER
Le concours d'architecture

Dossier réalisé par Raphaël Nussbaumer et Marie-Christophe Ruata-Arn

Que représente le règlement des concours SIA ? 9

Le concours peut-il être assimilé à un bien culturel ? 12

Que pensent les maîtres d'ouvrage de leur expérience vécue lors de mises en concurrence ? 14

Installation de maquettes de concours à l'occasion du centenaire de la Fédération des architectes suisses (FAS), Lucerne, 2008.

© STEFANO SCHRÖTER

Introduction
La concurrence au service de la qualité

© SWISS ARTS COUNCIL PRO HELVETIA

Svizzera 240: House Tour
Pavillon suisse, Lion d'or à Venise lors de la XVIe Biennale d'architecture.

De gauche à droite: Li Tavor, Ani Vihervaara, Matthew van der Ploeg et Alessandro Bosshard.

Raphaël Nussbaumer, architecte

Lors de l'édition 2018 de la Biennale d'architecture de Venise, le Pavillon suisse remporte de manière inédite, avec son projet «Svizzera 240: House Tour», la distinction du Lion d'or. C'est aussi la première fois que les architectes représentant la Suisse ont non seulement été sélectionnés sur la base d'un projet, mais aussi par le biais d'une mise en concurrence. La proposition des lauréats pose un regard critique sur la production homogène du logement à l'échelon national et s'interroge avec une dose d'humour sur les proportions et la standardisation des espaces domestiques connus de tous. La distinction du Pavillon suisse parmi les nombreuses contributions internationales est-elle le fruit d'une coïncidence ou le résultat d'une sélection d'un candidat à travers un concours? Quoiqu'il en soit, le fait que le jury de Pro Helvetia puisse concentrer son attention sur un contenu – une idée – plutôt que sur une personnalité renommée, aura tout d'abord facilité l'émergence d'une jeune équipe et mis en lumière ses interrogations sur un sujet qui paraît banal mais qui touche chacun: le logement. D'autre part, ce propos inédit et sa forme surprenante auront su attirer l'attention du jury de la Biennale qui, au travers de la distinction qu'il a décerné, aura indirectement récompensé l'engagement et le soutien continus de l'Office fédéral de la culture.

Bien que la notion de «concours d'architecture» soit familière à un large public, les multiples aspects qui le constituent et les étapes qui le précèdent restent souvent méconnus. Afin de mieux apprécier cette forme de mise en concurrence, il nous a paru utile de revenir sur son histoire et sa nature, d'apprécier sa dimension culturelle et économique pour les professionnels, et de brosser un état des lieux auprès de protagonistes locaux très engagés. Depuis plus d'une décennie, le concours d'architecture a connu une recrudescence significative à Genève et le fruit de ses résultats se laisse percevoir aussi bien au centre-ville que dans son agglomération. Ces derniers mois, la zone située entre le quartier des Nations et l'aéroport de Genève a été un terrain prolifique pour de nouveaux projets dont la plupart sont le résultat de concours. Sur cet arrière-plan d'un territoire genevois en mutation, le présent dossier d'Interface s'interroge sur cette forme historique de mise en concurrence:

> Que représente le règlement des concours SIA?

> Le concours peut-il être assimilé à un bien culturel?

> Que pensent les maîtres d'ouvrage de leur expérience vécue lors de mises en concurrence? □

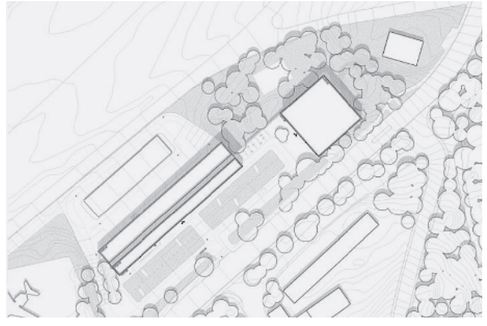

Bâtiment administratif pour la police internationale et Centre fédéral pour les requérants d'asile, Grand-Saconnex Genève.

Concours à un degré en procédure ouverte, 2017.

Maîtres de l'ouvrage: Etat de Genève et Confédération suisse.

Architectes: Berrel Berrel Kräutler Architekten, Zurich.

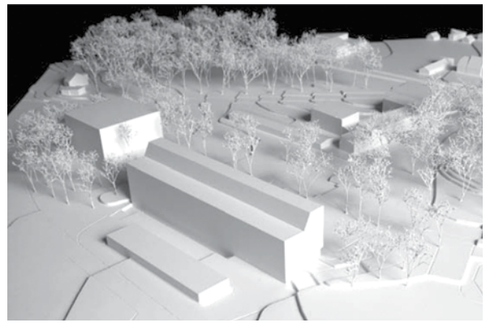

Le terrain, le règlement de construction, le programme et le financement: toutes ces conditions cadre sont nécessaires pour accompagner une réalisation. Mais la conception concrète des bâtiments et des espaces extérieurs ne se révèle que dans le concours d'architecture.

Règlement SIA 142
A la recherche de la solution la meilleure

Jean-Pierre Wymann, architecte ETH SIA FAS, Bâle
membre de la commission des concours de la SIA

La version originae de ce texte en allemand est disponible à la fin de ce numéro en page 40.

Les coûts induits par un bâtiment après sa réalisation prennent toujours plus d'importance. Les frais d'exploitation et d'entretien, ainsi que les coûts liés au démantèlement excèdent de beaucoup ceux de la construction. Or, le concours d'architecture permet de confronter une variété de solutions afin d'obtenir, pour un besoin précis, un projet optimisé du point de vue fonctionnel, économique, écologique et conceptuel. Cela devient particulièrement pertinent dans la perspective des coûts ultérieurs. L'économicité d'un projet de concours est tout à fait important pour la décision du jury. Ceci est bien démontré par des projets de concours tels que le Campus FHNW à Muttenz de pool Architekten (voir ci-contre) ou les logements Depot Hard à Zurich de Morger Partner Architekten (voir pp. 10-11).

Histoire des règlements de la SIA

La Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) assume, depuis 140 ans, le rôle de chef de file pour l'élaboration de normes en Suisse. Dès 1877, la publication des «Principes pour l'organisation de concours d'architecture» pose en dix points les règles de base de la compétition architecturale. En 2009, le règlement des concours SIA 142 a été révisé, en même temps que paraissait le nouveau règlement SIA 143 des mandats d'étude parallèles. Le mandat d'étude parallèle se distingue du concours dans le sens où il ne se déroule pas dans l'anonymat. Avant cela, les procédures impliquant un dialogue étaient traitées comme des cas particuliers dans le règlement sur les honoraires et, plus tard, en annexe au règlement des concours. Au fil du temps, les mandats d'étude parallèles ont sans cesse gagné en importance, surtout pour des missions d'étude dont les objets doivent encore être précisés et des processus interactifs nécessitant un dialogue entre les participants et le collège d'experts. Ce type de procédure englobe les planifications test, les processus coopératifs ou les confrontations d'idées. En 2013 enfin, le règlement SIA 144 des appels d'offres de prestations est venu compléter la collection des règlements couvrant l'adjudication de prestations d'étude. (suite en page 10)

© MARTIN STOLL

FHNW – Haute école d'architecture, de génie civil et de géomatique, HES-NO, Muttenz, Bâle.

Concours à un degré en procédure sélective, 2011. Réalisation: 2018.

Maîtres de l'ouvrage: Canton Bâle-Campagne et HES-NW.

Architectes: pool Architekten, Zurich.

Le projet lauréat pour la FHNW présentait quatre atouts majeurs:

1. Fonctionnel
Quatre écoles réunies dans un seul bâtiment offrant les liaisons les plus efficaces avec les fonctions communes situées dans les étages inférieurs.

2. Économique
La compacité du volume et le faible développement de façades pour un tel programme garantissent la maîtrise des coûts d'un bâtiment de grande hauteur.

3. Urbanistique
La silhouette de l'édifice participe à la définition du paysage urbain bâlois, à l'instar d'autres emblèmes importants, et se démarque des gabarits de la zone artisanale qui l'entoure.

4. Social
La surface de terrain non bâti a permis la création d'un parc de quartier qui n'était pas prévu dans le programme du concours.

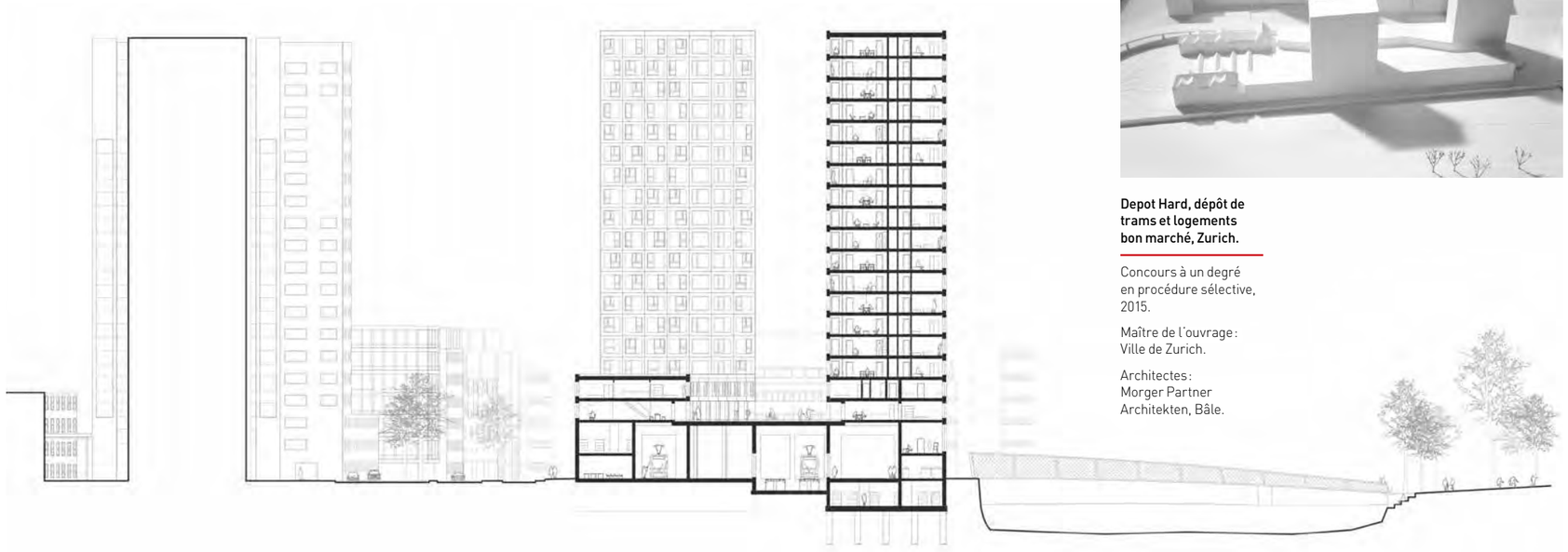

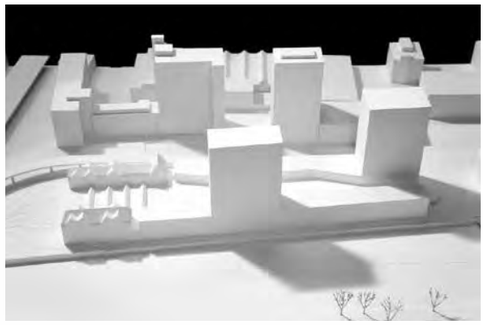

Depot Hard, dépôt de trams et logements bon marché, Zurich.

Concours à un degré en procédure sélective, 2015.

Maître de l'ouvrage : Ville de Zurich.

Architectes : Morger Partner Architekten, Bâle.

Le programme, qui prévoyait la superposition d'un dépôt de tram et d'une densité élevée de logements, préconisait le fait d'éviter les bâtiments de grande hauteur au vu des contraintes de protection incendie et des conséquences économiques défavorables qui en découlent.
Le projet lauréat a toutefois démontré qu'il pouvait produire des logements bon marché répartis dans deux tours qui, en plus, montrait une qualité d'habitat supérieur aux projets de moindre hauteur, mais trop denses.

Principes fondamentaux pour l'attribution de prestations d'étude

Les trois règlements SIA 142, 143 et 144 se fondent sur les mêmes principes, notamment la transparence des procédures et l'égalité de traitement entre participants. Le mandant prévoit, en règle générale, d'attribuer un mandat. Un organe qualifié et indépendant juge les contributions présentées. Les prestations de nature intellectuelle doivent fondamentalement être rétribuées. Lors d'un concours, des prix sont décernés, tandis que pour un mandat d'études parallèles, les participants reçoivent une indemnité forfaitaire. Les appels d'offres impliquant un important investissement peuvent faire l'objet d'une compensation. Les principes fondamentaux incluent également le respect du droit d'auteur : les droits d'utilisation et de modification d'un projet ne peuvent être mis en œuvre par le mandant que si l'auteur y consent et qu'il perçoit un dédommagement. Enfin, il convient encore de préciser que les procédures doivent être en adéquation avec la tâche à fournir et refléter la complexité de la construction envisagée. Les principes fondamentaux pour l'attribution de prestations d'étude se déclinent comme suit :

1. Transparence et égalité de traitement ;
2. Perspective d'obtenir un mandat ;
3. Jugement qualifié et indépendant ;
4. Rétribution des prestations de nature intellectuelle ;
5. Respect du droit d'auteur ;
6. Adéquation de la procédure. □

Règlement des concours SIA 142

Dans le règlement SIA 142 sur les concours, la SIA énonce des règles reconnues pour une mise en concurrence probante et équitable envers tous les participants. Le règlement veille à la sécurité du droit et instaure la confiance entre les intervenants. Il peut être appliqué aussi bien par des mandants privés que publics. Le choix entre trois types de concours (concours d'idées, de projets ou portant sur les études et la réalisation) et trois genres de procédure (ouverte, sélective ou sur invitation) permet d'opter pour l'instrument adapté à chaque besoin. Pour la plupart des tâches, le concours de projets ouvert à un degré a fait ses preuves comme procédure simple, à même de livrer une grande diversité de solutions.

Le règlement pose des règles claires pour le concours d'architecture tout en offrant beaucoup de souplesse. Ainsi, le programme peut prévoir un degré d'affinement optionnel qui permet, au besoin, de prolonger le concours. De même, le jury peut abandonner un degré programmé, s'il parvient à la conclusion que l'objectif du concours a déjà été atteint. La mention est un outil qui offre, non seulement, la possibilité de primer des solutions inattendues qui s'écartent de conditions impératives, mais aussi de les recommander pour la poursuite des études et ensuite de les réaliser. En fixant les droits et les devoirs des parties impliquées, le règlement permet d'éviter des litiges. Il ménage par ailleurs la souplesse indispensable à une direction de projet optimale.

Adéquation des exigences au degré

Le concours d'architecture livre des solutions envisageables pour un besoin donné et pas davantage, mais pas moins non plus. Or, les organisateurs qui fixent des exigences allant nettement au-delà d'une solution esquissée sont toujours plus nombreux. Ils demandent des données détaillées et beaucoup de justificatifs qui ne sont pas pertinents pour le jugement ou qu'ils ne sont pas en mesure d'apprécier. Nombre de paramètres ne peuvent, en effet, pas encore être définitivement établis au moment du concours. De plus, un projet a besoin de mûrir avant qu'il soit prêt pour la réalisation. Les exigences les plus pointues et une pléthore de justificatifs ne garantiront jamais que le projet recommandé pour la poursuite des études puisse obtenir une autorisation, ni que les investissements et les frais d'entretien pronostiqués resteront sous contrôle. Le maître de l'ouvrage doit accorder sa confiance aux capacités de développement du projet lauréat et à celles de ses auteurs.

Concurrence et qualité

Avec un concours d'architecture, l'organisateur obtient à peu de frais une grande variété de propositions éligibles. Un jury qualifié confère un solide fondement à l'établissement du palmarès. A partir de critères d'évaluation prédéfinis, il délibère de la meilleure solution répondant à la tâche à fournir, après avoir pris en compte les principaux enjeux conceptuels, esthétiques, sociologiques, fonctionnels, techniques, économiques et écologiques liés à l'opération envisagée. Cette évaluation multifactorielle contribue de manière cruciale à garantir la qualité. De plus, l'expertise et l'indépendance du jury assurent une large acceptation du verdict. Le déroulement d'un concours prend certes un certain temps, mais il accélère le processus d'étude ultérieur tout en sécurisant grandement la planification de l'ouvrage. En s'impliquant dans un concours d'architecture pour voir sélectionner la meilleure contribution parmi un grand nombre de solutions possibles, organisateurs et participants œuvrent de concert à promouvoir la culture du bâti. □

Le choix entre trois types de concours :
concours d'idées, de projets ou portant sur les études et la réalisation,
et trois genres de procédure : ouverte, sélective ou sur invitation,
permet d'opter pour l'instrument adapté à chaque besoin.

Les concours d'architecture jouent un rôle essentiel dans la culture architecturale Suisse où ils ont acquis la place discrète des choses familières. Vu d'ailleurs, ils sont perçus comme un modèle enviable et un catalyseur culturel puissant. En permettant un accès à la commande à des architectes de tous horizons et en plaçant la qualité du projet au cœur des formes de mise en concurrence ils offrent un terrain très riche d'expérimentation et de recherche largement diffusé au sein de la profession et des acteurs de la construction. De cette culture du concours découle une «couche» significative du tissu bâti de nos villes, lieu constant de réflexion et de renouveau.

La culture du concours

Magazine Hochparterre Wettbewerbe.

Un des vecteurs importants de diffusion de la culture du concours en Suisse.

Jean-Paul Jaccaud, architecte EPFL SIA FAS
co-fondateur de Jaccaud Spicher Architectes Associés
vice-président de la section FAS Genève

Une société lucide se doit de garder son sens critique en éveil. Il est néanmoins rare que la remise en question d'un système provienne de l'intérieur et il est essentiel de garder une ouverture aux vecteurs de critique et de questionnement. Les concours remplissent très clairement ce rôle face à «l'establishment» des idées et des pratiques et la nature ouverte des procédures permet un renouveau constant des propositions. Il est essentiel de conserver, en tout cas pour une part significative des procédures, une nature ouverte et anonyme pour justement laisser le champ le plus ouvert possible. De cette ouverture peuvent apparaître des interprétations insoupçonnées, des typologies innovantes, des systèmes constructifs nouveaux, tous facteurs de progression pour la culture architecturale.

Chaque concours est une opportunité pour expérimenter typologies, expressions et formes urbaines. La nature compétitive du processus implique que les architectes doivent constamment questionner leurs compétences et les mettre en perspective avec d'autres contributions venant d'un large spectre de praticiens. La diversité des solutions et leur ancrage dans des contextes culturels en constante évolution, prête au système du concours un rôle essentiel dans un processus de recherche architectural. Les résultats de concours sont d'importants vecteurs de transmission de connaissance, à travers la publication des rapports de jury de concours, la presse spécialisée et les catalogues typologiques. Certaines publications spécialisées, Hochparterre Wettbewerbe par exemple, sont très diffusés et constituent un vecteur d'échange et de transmission fondamental pour la profession. Quentin Tarantino avait déclaré au magazine Empire en 1994 : «*Je vole des choses dans tous les films possibles et imaginables. J'adore ça – si mes films contiennent quelque chose c'est que j'ai pris tel élément ici et tel autre là et que je les ai mélangés ensemble*». Dans une culture architecturale dynamique, les modèles constituent un trésor d'autant plus riche qu'il est divers et qu'il est joyeusement salutaire, comme Tarantino, de pouvoir piller.

Les concours sont également l'occasion pour les architectes, clients, instances politiques et spécialistes de se rencontrer. Des liens forts se forment dans cette très diverse communauté à travers les discussions, comparaisons et opportunités de rencontre. Vernissages d'expositions, jury de concours, rencontres amicales pour comparer les notes après un jugement, sont autant d'opportunités qui ont peu à peu construit un réseau de compréhension et d'affinités autour du langage commun de l'architecture. A travers ces réseaux, le

© BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

Rue Charles-Galland, le Musée d'art et d'histoire en construction, façade principale, vers 1907.

Le projet de Marc Camoletti, issu d'un concours d'architecture, un signe parmi beaucoup de la profondeur de champ historique du concours à Genève.

© ALAIN BRIQUE

Jury du concours PAV-Les Vernets, 2014.

Les jurys de concours constituent un moment privilégié d'échange et de consolidation d'un réseau de compréhension et d'affinités.

concours a su jouer un rôle de médiateur entre les praticiens individuels et une pensée collective plus large. Si historiquement, le type et l'homogénéité culturelle ont été les principaux vecteurs pour la construction cohérente d'un projet urbain collectif, les concours induisent de la même manière, un certain sens de convergence. L'expérience accumulée des concours, tant dans l'espace que dans le temps, a conduit, à travers la citation, la copie et les influences croisées, à ce qui peut être perçu comme une aspiration à l'idée d'un projet collectif de qualité.

Des voix critiques s'élèvent, parfois de manière très bruyante, pour tenter d'écarter les concours d'architecture des formes de mise en concurrence. Le rapport de la Cour des comptes du Canton de Vaud est l'un des exemples récents les plus déplorables. Je ne peux que rétorquer que le concours est un élément nécessaire à la qualité de la culture architecturale en Suisse et que nous devons tout faire pour le défendre. Alain Berset, président de la Confédération, relevait dans son discours au World Economic Forum de Davos de 2018 l'importance et la qualité de la culture du bâti en Suisse. Il est, à mes yeux, indiscutable que la culture du concours en est l'un des principaux facteurs de contribution à cette qualité et nous ne pouvons qu'espérer qu'elle puisse se maintenir, se renforcer et continuer à jouer son rôle essentiel pour la culture architecturale. Longue vie à la culture du concours !!! □

Isabelle Charollais, co-directrice du département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève
Alain Corthay, maire, commune de Meinier
Francesco Della Casa, architecte cantonal, Etat de Genève
Eric Rossiaud, président de la Codha – Coopérative de l'habitat associatif
Carmelo Stendardo, architecte et organisateur de concours
Pascal Uehlinger, conseiller administratif, commune de Thônex

Table ronde

L'avis des maîtres d'ouvrage genevois

Entretien préparé par Raphaël Nussbaumer, Pascal Tanari et Marie-Christophe Ruata-Arn.

Dans un dossier précédent (Interface nº26), nous traitions de la qualité du logement à Genève. Le concours d'architecture n'est-il pas un bon vecteur pour s'assurer de la pertinence d'une réponse ?

Isabelle Charollais – Le concours est un vecteur de promotion de la qualité, mais aussi la garantie d'avoir les capacités de réaliser un projet. L'enjeu d'une collectivité comme la nôtre est de se donner les moyens pour mener les projets à bien jusqu'au bout.
De fait, depuis 2007, il y a eu environ trente concours organisés par la Ville de Genève et, sauf deux ou trois qui connaissent un destin un peu plus chaotique, tous sont soit réalisés, soit en cours de réalisation, soit en cours de projet. Ce n'est pas forcément le cas de ceux qui ont été organisés avec d'autres types de procédures, tel l'appel d'offre, sur lequel par définition on ne s'est pas mis d'accord en amont et où, dès lors, le risque est grand de tout remettre en question en permanence.
Dans les collectivités publiques, la cohérence d'un programme est toujours gérée en coordination avec de très nombreux acteurs qui peuvent intervenir à tout moment dans le processus. Le concours représente un vrai potentiel pour élaborer un éventail de solutions et les expliquer au public.
Beaucoup de travail reste encore à faire sur ce dernier point. Le concours oblige tout le monde à se mettre d'accord en amont sur un programme. C'est la condition première du succès du projet. (IC)

Carmelo Stendardo – Définir le cadre en amont est primordial. Mais il faut également tester la cohérence des données et des demandes qui seront ensuite remises aux candidats sous forme de programme. Lorsque cette vérification n'a pas lieu, le risque existe qu'il y ait une déception à l'issue du concours. Par exemple si on n'a pas vérifié avant de lancer le concours proprement dit que le site ne pouvait pas accueillir le programme. Cette vérification en amont est donc fondamentale. En fait, c'est le premier geste de projet dans tout le processus. (CS)

Eric Rossiaud – Oui, il faut se mettre d'accord en amont. Mais sur quoi ? Sur la faisabilité du projet mais aussi sur la qualité de vie que l'on souhaite obtenir dans le projet finalisé. Je pense pour ma part qu'on doit toujours viser le résultat final. Et lorsqu'on fait un concours de logements, on doit penser à faire des programmes qui expriment la qualité de vie que l'on veut trouver dans ces logements une fois réalisés. Il faut être attentif au fait que le concours est peut-être quelque chose qui uniformise. Ce processus permet de trouver des réponses « pertinentes », et de ce fait, n'amène jamais à des réponses « impertinentes ». Or c'est peut-être celles-ci dont on a besoin lorsqu'on veut « faire du quartier ». (ER)

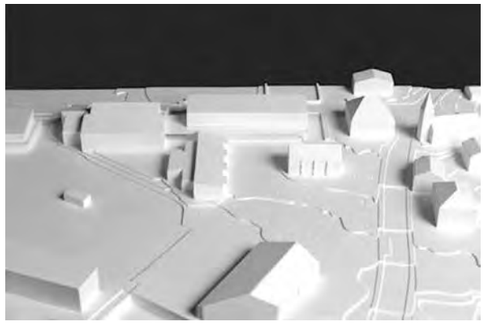

Extension de l'école primaire de Meinier.

Concours à un degré en procédure ouverte, 2017

Maître de l'ouvrage : Commune de Meinier

Architectes : MUE, Arnaud Schelstraete, Frédéric Garrigues et Gwenael Jezequel, France

Réalisation : Consortium MUE-architech

La politique et la société ont des attentes par rapport au concours d'architecture comme forme de mise en concurrence. Quelles sont les étapes importantes et les personnes-clés pour définir un cahier des charges idéal, et assurer ainsi la réussite du processus afin d'obtenir un résultat intéressant ?

Pascal Uehlinger – Lors du concours pour l'aggrandissement de l'administration communale de Thônex, nous nous étions rendus compte que le jury s'était scindé en deux parties : l'une « locale », soit les membres du conseil municipal, les membres de la mairie et les architectes locaux qui connaissaient la région, et l'autre partie constituée de professionnels provenants de l'extérieur de la commune. Ce qu'il s'est passé à l'issue du concours, c'est que les professionnels « hors commune » ont choisi un autre projet que celui que voulaient les locaux. C'était tout à la fois une question d'esthétique et de vision du projet. Finalement, la collectivité publique a payé des « millions » pour n'arriver à rien. Le problème que je pose, c'est de savoir ce qu'il faut faire face à une telle situation. Que faire, lorsque le projet lauréat ne répond en définitive pas aux attentes des « locaux » ? (PU)

Isabelle Charollais – Le rôle des uns et des autres dans ces dossiers est une question extrêmement intéressante. Monsieur Pagani, notre conseiller administratif, ne siège jamais dans les jurys de concours. Il a délégué la compétence du choix aux professionnels auxquels il fait confiance. C'est un élément fondamental et probablement un cas assez rare. Il ne veut pas interférer dans les travaux d'un jury, considérant que si un collège d'experts décide quel est le meilleur projet, alors ce sera le sien, et il le portera. À mon avis, la présence des conseillers administratifs dans les jurys rend difficile la capacité de ce dernier à conserver son indépendance. Comment ne pas suivre l'opinion de celui qui représente le client in fine ? Par ailleurs, il ne doit jamais y avoir de polarisation entre « professionnels » et « non-professionnels » au sein d'un jury qui doit toujours chercher la solution consensuelle, le résultat qui fédère tout le monde. L'engagement primordial pour chacun de ses membres, c'est de soutenir l'idée que l'intérêt général va au-delà de l'intérêt particulier. (IC)

Alain Corthay – Dans une petite commune de 2'200 habitants comme Meinier, nous sommes dans une toute autre dynamique et les concours sont rares. Mais le politique doit rester au front, car nous connaissons très bien le terrain. Que les professionnels soient majoritaires dans un concours ne pose pas de problème ; l'important, c'est d'arriver à se comprendre, à bénéficier des apports des professionnels extérieurs tout en restant proches de la réalité locale. Le programme est alors un outil extrêmement important pour permettre de prendre en compte et d'articuler les souhaits d'une commune qui a dû en premier lieu convaincre son conseil municipal de s'engager dans le projet.
Pour construire le programme du concours (démolition/reconstruction de l'école primaire), l'Exécutif et la commission ad hoc ont eu la chance de collaborer avec un mandataire qui a permis d'articuler tous les éléments en présence et les demandes spécifiques des usagers, et de donner une réelle pertinence au projet.
Il était indispensable, non seulement que le programme soit cohérent, mais qu'il soit accepté par tout le monde, et nous avons ensuite choisi une procédure ouverte afin d'avoir un grand choix final de propositions. Le résultat a dépassé nos espérances, et avec 145 inscriptions et 122 projets rendus, nous avons même dû nous installer dans une salle en dehors de la commune pour avoir l'espace de tout afficher afin de délibérer.
Est-ce cela qui a créé une alchimie au sein du jury entre les professionnels, les deux représentants de l'exécutif et les conseillers municipaux ? Nous avons en tous cas assez rapidement réussi à sélectionner un projet à l'unanimité. Chose qui n'aurait certainement pas été possible si on n'avait pas écouté notre mandataire qui, à un moment donné, nous a dit « *prenez le temps, ça coûtera un petit peu plus cher, mais au bout du compte vous allez y gagner* ». Nous avons conduit cette démarche collectivement, et nous sommes extrêmement contents de la manière dont les choses se sont mises en route. (AC)

Quartier Belle-Terre, Communaux d'Ambilly, Thônex.

2'500 logements
pour env. 7'000 habitants
(terme en 2027)

© AERIAL WORKS, FABIO CHIRONI

2005
Mandats d'étude parallèles
Image directrice du quartier:
ABN, Busquets BAU,
Weber-Brönnimann

2008
Mandats d'étude parallèles
Pièces urbaines A2 et B:
atelier Bonnet, Pierre et
Mireille Adam Bonnet
avec pool:
P. Clochard, paysagiste
L. Pattaroni, sociologue
F. Rey, géographe
C. Uldry, ingénieur civil
R. Ireland, artiste

2009-2013
Plan localisé de quartier
Pièces urbaines A2 et B:
atelier Bonnet
Espace public autour des
pièces urbaines:
Ar-ter, atelier d'architecture
EDMS, ingénieurs
S.J. Bendahan, architecte
Citec, ingénieurs
Viridis, environnement

2013-2021
Projet architectural
logements et activités
Pilotage architectes
atelier Bonnet
Pièce urbaine A2:
atelier Bonnet, Lin-Robbe-
Seiler et Baillif-Loponte,
Jaccaud-Spicher
Pièce urbaine B:
Bassi-Carella-Marello

2014
Mandats d'étude parallèles
Pièces urbaines A1 et A3:
Urbaplan, urbaniste
Charles Pictet, architecte
ADR, paysagiste
CERA, Amstein + Walter
BCPH, ingénierie

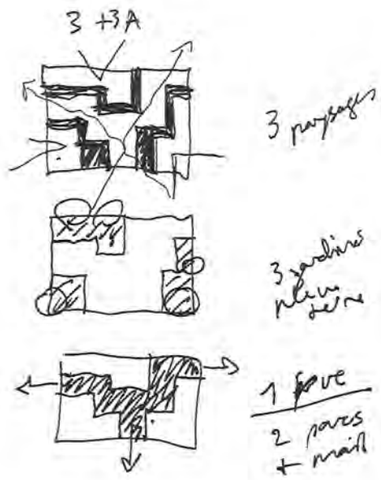

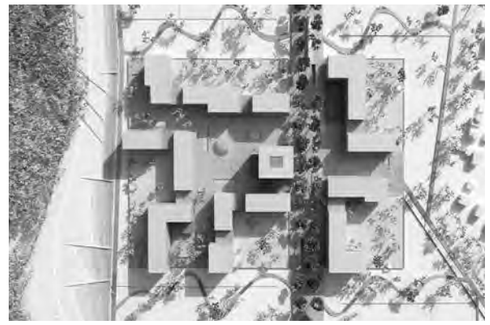

Pièces urbaines A2 et B

Maître de l'ouvrage:
Batima C2I
Pilotage: Comptoir d'inves-
tissements immobiliers

Ci-dessus
Pièce urbaine A2:
Concours 2008,
concept projet Pierre Bonnet

Ci-contre
Pièces urbaines A2 et B:
Maquettes d'étude

atelier Bonnet

Baillif-Loponte et
Lin-Robbe-Seiler

Jaccaud-Spicher

Bassi-Carella-Marello

Une relation équilibrée

Le concours, au fond, est une relation triangulaire avec trois groupes d'acteurs qui ont tous un intérêt particulier. Et ces intérêts doivent établir une relation équilibrée: un triangle équilatéral.

Les professionnels ont intérêt à trouver une équité dans l'accès aux marchés publics, une valorisation de leur travail de recherche et le renouvellement des générations d'acteurs: l'accès aux mandats pour les jeunes professionnels.

Le maître de l'ouvrage, au fond, recherche la solution la plus adéquate, la plus conforme à ce contexte qu'il connaît très bien, Mais cette comparaison de variante a l'intérêt de trouver la meilleure relation qualité-prix.

Et puis le public, le troisième acteur, a intérêt à ce que cette qualité urbaine et architecturale soit stimulée par le concours, parce que c'est son environnement quotidien. □

Francesco Della Casa,
architecte cantonal, Etat de Genève

Pascal Uehlinger – Ce qui est intéressant dans notre discussion, c'est que nous avons un représentant d'une petite commune, un d'une commune intermédiaire et un de la Ville de Genève, et effectivement, on fonctionne totalement différemment.
J'ai eu pour ma part la chance de suivre depuis 1999 les trois étapes du grand projet des Communaux d'Ambilly. La première étape a été remportée par un projet qui était au-dessus du lot et qui a ramassé toutes les voix du jury à l'unanimité. Un «gagnant» qui a mis tout le monde d'accord. La deuxième étape a fait l'objet d'un système à deux tours, d'une procédure à deux degrés. Cinq équipes avaient été retenues au second degré, parmi lesquelles nous avons dû choisir entre quatre très bonnes propositions. Ce moment, et le projet qui a été sélectionné, posent pour moi la question du lien existant entre composition du jury et choix final.
En effet, dans cette deuxième étape des Communaux, le jury était exclusivement masculin. Après l'attribution du concours et du lauréat, nous avons fait voter des femmes, qui n'ont alors pas voté pour le même projet.
Ma conclusion sur cette expérience, c'est qu'un projet qui sort de terre est très subjectif: si on change de jury, on n'aura plus le même projet.
Pour la troisième étape à venir des Communaux, je suis satisfait qu'une certaine mixité ait été introduite dans le collège d'experts. Un jury doit être mixte. (PU)

Francesco Della Casa – Genève est sans doute l'endroit en Suisse, voire en Europe, où la pratique du concours est la plus intensive. Pratique qui s'est construite petit à petit sous l'impulsion de la Ville de Genève qui a commencé à utiliser cet instrument avant les coopératives ou les privés. Une des grandes vertus du concours, c'est qu'il permet de créer une réflexion collective qui réunit les acteurs, sans être dans une logique parlementaire et majoritaire. J'abonde dans le sens de la Ville de Genève: il s'agit finalement de fabriquer une intelligence collective où on apprend des projets. On crée une interaction avec des absents anonymes – les concurrents – qui font des propositions qu'on peut comparer.
Depuis mon entrée en fonction en 2011 à l'Etat de Genève, il y a eu une centaine de concours organisés dans le canton. J'ai commencé à m'interroger sur les griefs qui sont faits à cet outil et à les examiner. On entend par exemple: «*c'est toujours le même qui gagne*».
Dans les statistiques de la répartition des lauréats, il y a quatre ou cinq «serial winner». La répartition des lauréats et la diversité des influences culturelles montrent qu'il y a un peu moins de 60 % de lauréats genevois, 21 % de vaudois, le solde étant composé du reste de la Suisse et de l'étranger. Il existe donc une vraie ouverture à l'influence culturelle et à une qualité et une compétence venues d'ailleurs.
Ce n'est pas le cas dans les autres cantons et certainement dans une moindre mesure dans d'autres pays. A Barcelone par exemple, on n'organise plus de concours depuis 1995. L'entrée en vigueur des accords internationaux sur les marchés publics n'a pas été suivie d'une adaptation, et la plupart des pays européens se sont tournés vers l'appel d'offre et la concurrence sur le prix.
Quant aux programmes, on s'aperçoit que plus de la moitié de ceux-ci sont constitués par l'ordinaire de la ville, c'est-à-dire le logement. Ce souci de la qualité de l'habitat est aussi un cas assez rare. Parlons également de la composition du jury. C'est toujours une expérience et on ne peut pas avoir de garantie a priori. Il y a néanmoins cinq critères pour constituer un jury. Les membres doivent avoir eux-mêmes remporté un concours. Certains de ces membres doivent jouir d'une certaine notoriété, afin de garantir une large participation. En étant attentif au fait qu'un «grand nom» pourrait vouloir tirer la couverture à lui, ce qui en général est désastreux. Le concours du Palais des Nations à Genève est, à cet égard, exemplaire. Il faut être également attentif à un renouvellement afin d'éviter que ce soient toujours les mêmes qui jugent; avoir des membres du jury qui ont une compétence sociale à fabriquer ce consensus indispensable dont nous avons parlé; et bien entendu, favoriser la mixité pour que les égos ne se manifestent pas de la même manière. (FDC)

Opération Les Vernets. Logements, bureaux et commerces, Les Acacias-Genève.

Concours à deux degrés en procédure ouverte, 2014

Maître de l'ouvrage : Etat de Genève

Architectes : Fruehauf, Henry & Viladoms, Lausanne en collaboration avec ADR, Genève

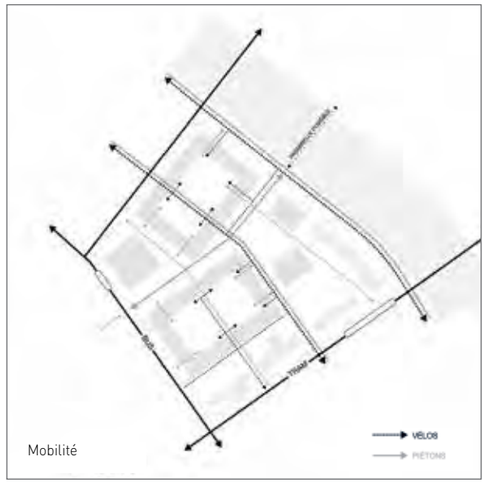

Mobilité

Espaces publics

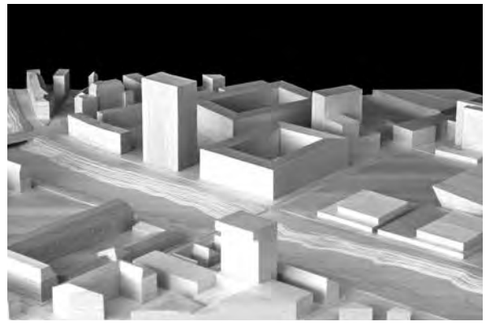

Ne faut-il pas au fond reconnaître que la démarche de concours est une prise de risque indispensable pour obtenir des projets les plus pertinents possibles dans un contexte donné ?

Carmelo Stendardo – Le programme est essentiel, autant que la capacité d'un jury à dialoguer, voire même à se disputer pour prendre une décision. J'aimerais souligner aussi l'importance d'un autre moment déterminant dans un concours, celui des questions-réponses entre les candidats et l'organisateur. C'est même un premier filtre indispensable pour lever d'éventuels doutes quant au bien-fondé d'un programme. Il est fondamental de le rappeler ici : un programme ne fige pas les choses, tout au contraire, car le concours a justement comme mission de l'interroger, pour peut-être découvrir à la fin qu'on s'est trompé dans sa fabrication, c'est-à-dire dans la mise en lien de ses tenants et de ses aboutissants. Vous parlez « prise de risque ». Quant à moi ce que j'ai appris, c'est que le concours en tant que tel ne garantit pas forcément d'obtenir le meilleur projet. Là non plus, il n'y a pas de vérité. (CS)

© JOHANNES MARBURG

Rigaud 55, Coopérative d'habitation, Chêne-Bougeries.

49 logements, parking, crèche, locaux d'activité et aménagement d'un espace public

Concours en 2011, organisé par la Commune de Chêne-Bougeries, pour l'attribution d'un terrain en droit de superficie.

Maître d'ouvrage : Codha (Coopérative de l'Habitat Associatif), Genève

Architectes : Bonhôte Zapata, Genève

Ingénieur civil : BG Ingénieurs Conseils

En début d'entretien, la réponse pertinente au cahier des charges a été questionnée. Qu'en est-il de la réponse impertinente ?

Eric Rossiaud – J'apprécie l'outil du « concours », mais je pense qu'il est temps que les concours et les administrations se réforment complètement. Quand on met les maîtres d'ouvrage sous pression, les gens commencent à être très inventifs, alors que lorsqu'ils construisent tous seuls, ils ne cherchent pas forcément l'invention. A cet égard, le concours que j'ai trouvé le plus intéressant, c'est celui auquel les investisseurs ont dû se plier : les logements sur le site des Vernets. Il y avait des caisses de pension, des assurances, des coopératives, des fondations, qui devaient trouver ce qu'ils allaient proposer comme quartier pour être sélectionnés par le jury. Et donc, il a fallu inventer autre chose qu'un programme, et aller beaucoup plus loin dans la manière dont « ça se passerait ».
Un autre exemple intéressant est celui du projet de Jean-Jacques Rigaud où l'on a fait concourir des maîtres d'ouvrages en lien avec des architectes. Et la Commune de Chêne-Bougeries a finalement sélectionné le projet – et pas l'architecte ou le maître d'ouvrage – qui lui paraissait intéressant. Je suis persuadé que le projet lauréat n'aurait jamais passé dans un concours « traditionnel » : il y a trop de « développés de façade », des toitures qui « ne servent à rien » car elles ne sont là « que » pour couvrir les patios, une noue qui est totalement inutile, des paliers énormes, des surfaces brutes de plancher qui ne sont pas rentabilisées. Bref, ce projet n'a aucun sens et un jury consciencieux n'aurait pas retenu cette proposition. Pourtant c'est celui qui a plu et qui plaît aux habitants.
A mon sens, le concours est l'outil idéal pour mettre en œuvre des projets de quartier, à condition de prendre les choses dans l'autre sens. Il ne faut pas avoir un jury qui « choisit » d'abord une image et ensuite seulement intéresse des investisseurs. Au contraire, il faut en premier lieu donner une vision du quartier que l'on aimerait faire, immédiatement impliquer les investisseurs finaux dans l'image et les mettre en concurrence. La clef, c'est de chercher l'ambition de l'investisseur final. (ER)

Place du Marché, Renens.

Concours sur invitation, 2010

Maître de l'ouvrage:
Commune de Renens

Architecte du couvert:
Localarchitecture

Architecte-paysagiste:
Paysagestion SA

Ingénieur:
RLJ, ingénieur civil

Eclairagiste:
Aebischer-Bovigny

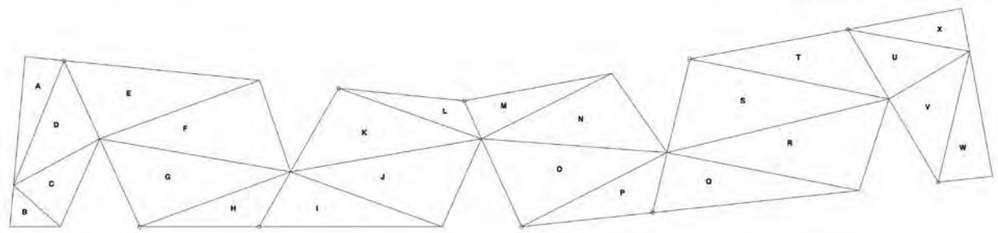

Facettes coffrage

La «procédure ouverte» reflète une ouverture d'esprit de la part de l'organisateur et maître d'ouvrage mettant en avant la recherche d'une solution encore inconnue, d'une idée. Cependant, à l'heure actuelle, la «procédure sélective» est très présente dans l'ensemble de la Suisse.

Alain Corthay – Pour ma part, et avant d'être convaincu du contraire par mon mandataire, je serais parti dans une procédure sélective dans notre concours de l'école de Meinier, par peur de recevoir trop de propositions. Mais le fait d'avoir ouvert et d'avoir eu beaucoup de choix a permis de trouver un projet qui correspond aussi à l'attente du public. Parce qu'au bout du compte, il s'agit surtout d'aller défendre un crédit de construction devant la population. (AC)

Francesco Della Casa – J'abonde dans votre sens et je suis très content que vous ayez eu le courage de choisir la procédure ouverte. Le maître de l'ouvrage qui est effrayé par la masse de travail ne voit pas l'inconvénient des procédures sélectives dans lesquelles, finalement, la proportion de projets pertinents est la même que dans les concours ouverts. Les grands noms peuvent «se rater» tout autant que les candidats moins expérimentés. (FDC)

Isabelle Charollais – C'est un fait: le nombre de projets pertinents est souvent proche, qu'il y ait dix ou cent propositions. C'est le potentiel de comparaison qui est différent.
Cela dit, il faut aussi reconnaître que l'inconnue de l'ouverture de l'enveloppe peut être un souci pour les maîtres d'ouvrage. Que faire lorsqu'on tombe sur un candidat inexpérimenté? Cette question-là se pose pour des petites communes où il n'existe pas le même encadrement technique que dans des communes plus importantes. C'est tout le contraire à la Ville et à l'Etat qui jouissent de structures techniques conséquentes et de possibilités d'accompagnement tout au long du projet. C'est notre rôle de donner des chances à ceux qui sont moins expérimentés, de donner l'occasion de se confronter à un programme complexe, avec un accompagnement technique. Cette posture a des conséquences sur le travail des services opérationnels qui doivent, eux, assumer cette charge.
Quant au risque politique, tout projet porté par une collectivité publique doit être mesuré à l'aune de cette question et c'est une part importante de ma fonction: être capable d'apprécier le risque politique que va prendre globalement l'Exécutif par le choix d'un projet. (IC)

Francesco Della Casa – La résistance la plus forte à la procédure ouverte vient sans doute de l'organisateur, mais aussi des professionnels. De nombreux bureaux disent: «Je ne participe pas si c'est ouvert et même les pré-sélections doivent être suffisamment limitées pour que j'aie des chances». C'est un discours que j'entends de plus en plus et il va contre l'intérêt du maître de l'ouvrage. (FDC)

Carmelo Stendardo – Cette attitude est le reflet de notre société où on crée des murs, on se protège. Mais il serait faux d'oublier un aspect de la question, c'est que la réciprocité avec la zone euro n'existe pas. Les professionnels suisses ne peuvent tout simplement pas participer à des concours en Europe ou ailleurs. Ces pays ne leur en donnent pas le droit. Outre le fait qu'on doit entendre l'irritation des candidats déboutés, cette non-réciprocité est un aspect culturel vraiment fondamental à propos duquel on doit réfléchir. C'est aussi une réalité économique qu'il ne faut pas négliger. (CS)

Pascal Uehlinger – Dans certains cas, les procédures sélectives sont indispensables pour éviter que des problèmes ne se répètent. Je m'explique: j'ai eu une collaboration très compliquée avec le mandataire lauréat d'un concours en procédure ouverte. Afin d'éviter que cet état de fait ne se reproduise, nous avons préféré, la fois suivante, organiser un concours à deux degrés. Devoir trouver des «astuces» pour ne plus travailler avec tel ou tel mandataire n'est pas souhaitable. Fort de cette mésaventure, je dirais qu'on devrait autoriser la dé-sélectivité, car il y a parfois des animosités, voire des relations impossibles entre personnes, qu'il ne sert à rien de vouloir forcer. (PU)

© MATTHIEU GAFSOU

La réception du projet d'architecture par le grand public est aussi une question de grande actualité. Ne faudrait-il pas inclure des citoyens choisis dans les jurys de concours?

Francesco Della Casa – J'exhorte depuis des années la commission SIA 142 à produire un fascicule pour présenter le concours du point de vue de l'intérêt public et du point de vue du maître de l'ouvrage. La question est: qui représente le public? Les représentants d'associations présents dans les jurys se sentent parfois isolés lorsqu'ils doivent justifier les choix effectués auprès des membres de leurs associations respectives. J'aimerais citer le cas du concours de l'aménagement de la Place du Marché à Renens. Le public a pu suivre les débats du jury et voir la manière dont la décision finale a été prise. Il a compris que les choix ne se font pas «entre petits copains». Bien qu'intéressante, cette approche recèle certaines difficultés, comme la question de l'influence du public sur le jury, ou celle de l'anonymat. (FDC)

«L'interrogation à laquelle nous sommes régulièrement confrontés, c'est l'intégration d'une population existante qui occupera les logements que nous projetons. Nous construisons pour les futurs habitants et non pas pour les habitants du futur.»

Eric Rossiaud, président de la Codha

Carmelo Stendardo – La réception d'un projet par le grand public oblige à se demander comment articuler toute la complexité sociale dans la fabrication du cahier des charges d'un concours. C'est un exercice difficile, une remise en question permanente, pour questionner les notions telles que les «espaces collectifs», ou le «développement durable» dont on parle toujours avec les mêmes mots qui finissent par se vider de leur substance. (CS)

Eric Rossiaud – L'interrogation à laquelle nous sommes régulièrement confrontés, c'est l'intégration d'une population existante qui occupera les logements que nous projetons. Nous construisons pour les futurs habitants et non pas pour les habitants du futur. C'est pour cela qu'il faut prendre les choses dans l'autre sens et créer des projets de quartier à mettre en œuvre. (ER)

Isabelle Charollais – Pour moi, ces questions vont largement au-delà de la question du concours, elles concernent les éléments de qualité qui fondent l'art de construire et mettent en lumière le rôle du client. Celui-ci est fondamental: qui est-il et comment va-t-il être représenté? Le client habitant n'est pas forcément là cinq ou six ans avant. Il y a toute cette prise de conscience, cette reconnaissance du rôle de l'usager, et comment créer les conditions qui permettront de le représenter au mieux. Car c'est très souvent le grand oublié. C'est un élément qui doit beaucoup mieux être pris en compte, quel que soit le programme du concours. (IC) □

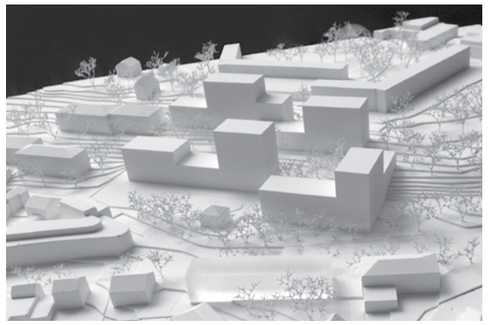

Logements Carantec, Grand-Saconnex.

Concours à deux degrés en procédure ouverte, 2016

Maîtres de l'ouvrage : Swisslife et Ville du Grand-Saconnex

Architectes : group8, Genève

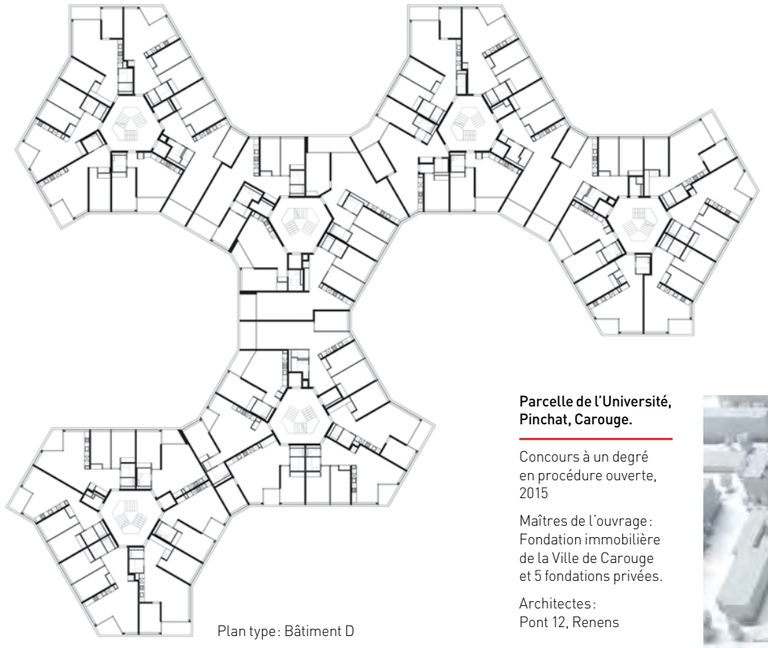

Plan type : Bâtiment D

Parcelle de l'Université, Pinchat, Carouge.

Concours à un degré en procédure ouverte, 2015

Maîtres de l'ouvrage : Fondation immobilière de la Ville de Carouge et 5 fondations privées.

Architectes : Pont 12, Renens

Le concours d'architecture et son règlement SIA sont souvent perçus comme une contrainte alors qu'ils sont conçus comme un outil de travail pour la quête de mises en forme les plus justes et captivantes possible d'un programme donné.

Conclusion

Un rapport de confiance à entretenir

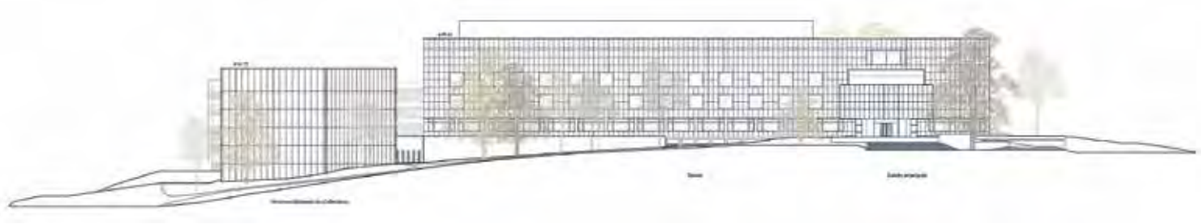

Raphaël Nussbaumer, architecte

Les diverses contributions à ce numéro d'Interface montrent bien l'importance d'une préparation consciencieuse d'un cahier des charges en préambule du lancement d'un concours, cela afin d'assurer en retour des projets de qualité. L'articulation judicieuse des données cadres sollicitera en effet l'inventivité des participants dont les idées, à leur tour, éveilleront la curiosité des maîtres d'ouvrage et de l'ensemble du jury.

Le concours d'architecture est un générateur avéré de valeur ajoutée pour les projets qu'entreprennent les maîtres d'ouvrage. Il doit toutefois être abordé avec un esprit d'ouverture afin d'autoriser des solutions qui n'auraient pas pu être envisagées préalablement via un autre processus.

Par le passé, l'usage du concours s'est fréquemment adressé à des objets prestigieux représentant une institution culturelle de renom ou le siège d'une organisation d'envergure. De nos jours, il s'applique de plus en plus à la construction d'ensembles de logements et d'équipements publics qui constituent des quartiers en devenir et le cadre de vie d'un grand nombre de gens représentant la population locale. Par conséquent, la production architecturale issue de concours concerne directement une tranche de plus en plus large du public et confère, par ricochet et au-delà des atouts économiques, une valeur à la fois culturelle et sociale à cette forme de mise en concurrence.

Au courant du XX[e] siècle, plusieurs œuvres architecturales majeures, dont l'admiration reste atemporelle, ont vu le jour grâce au rapport de confiance entre maîtres d'ouvrage et mandataires. S'il est indéniable que cette relation s'est détériorée au cours du temps, on peut toutefois s'interroger sur le potentiel du concours d'architecture comme catalyseur d'idées et vecteur de dialogue entre les différentes parties. Le débat nourri d'un jury menant au choix d'un projet parmi de nombreuses contributions peut certainement faciliter son acceptation lors des étapes de développement et de validation ultérieures : tout projet sera confronté tôt ou tard aux autorités compétentes et à l'avis d'un large public. Le concours saura-t-il renouer avec cet équilibre entre mandataires garantissant la qualité du bâti et maîtres d'ouvrage responsables et conscients du tissu urbain qu'ils produisent ? □

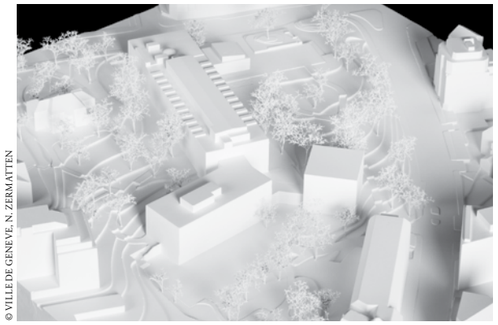

© VILLE DE GENEVE, N. ZERMATTEN

Extension du Muséum d'histoire naturelle de Malagnou, Genève.

Concours à un degré en procédure ouverte, 2017

Maître de l'ouvrage : Ville de Genève

Architectes : Mirko et Marcia Akermann, MAK architecture, Zurich

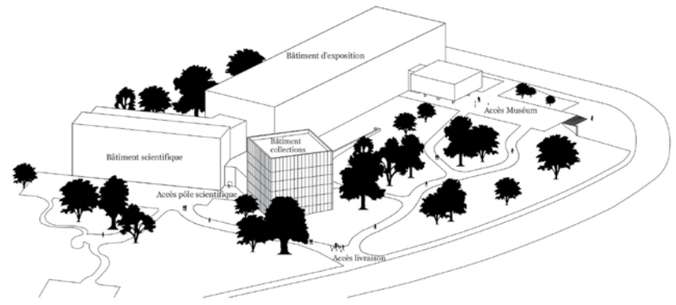

Siège général de l'UIT

Un bâtiment reconnaissable et ambitieux

Le nouveau siège de l'UIT (Union internationale des télécommunications) à Genève s'implante en lieu et place de l'ancien bâtiment à proximité immédiate de la place des Nations. Sans dépasser la hauteur du siège de l'OMPI, le nouvel édifice trouve sa place à l'arrière du grand parc qui le sépare de l'Avenue Giuseppe Motta.

La façade régulière, composée de grands carrés de verre fixés sur une double grille de métal où les horizontales et les verticales se superposent, crée une double-peau qui offre une protection supplémentaire à l'édifice, comme un filtre qui facilite en même temps l'intégration des protections solaires. La transparence de l'édifice confère au nouveau siège de l'UIT une image iconique et empreinte de contemporanéité à même de refléter les ambitions de l'organisation.

Le volume du bâtiment joue avec la topographie des lieux pour garantir un lien programmatique et visuel entre la façade principale de l'édifice côté Giuseppe Motta et la rue de Varembé. Un grand lobby en double hauteur permet cette transition entre les deux faces et niveaux d'entrée du bâtiment au moyen d'une expressive mezzanine qui s'y étend.

Au-dessus de ce lobby, se situe un étonnant jardin intérieur au troisième étage de l'édifice. Un lieu rassembleur autour duquel se regroupent les fonctions communes aux utilisateurs du bâtiment.

Le jardin surprend non seulement par sa végétation haute et abondante, mais également par les trois tours cylindriques qui s'y élèvent et viennent se connecter à tous les étages de la couronne de bureaux pour créer un réseau de circulations futuriste et urbain au sein de l'écrin de verdure.

Le nouveau siège de l'UIT propose ainsi avec ce bâtiment une vision nouvelle pour l'organisation, un volume reconnaissable et ambitieux. Il exprime, dans sa structure et ses matériaux, la volonté du maître d'ouvrage de se tourner vers le futur au sein d'un nouveau bâtiment qui reflète au mieux ses aspirations. Sa structure innovante permet la création d'un lobby fonctionnel, d'un jardin étonnant ainsi que de bureaux de grande qualité.

Notta bene du maître d'ouvrage :
la maquette du projet présenté ci-contre est encore suceptible d'évolutions.

Nouveau siège central de l'Union internationale des télécommunications (UIT), Place des Nations, Genève.

Concours international à deux degrés en procédure ouverte, 2017.

Lauréat : Christian Dupraz Architectes, Mario Monotti Ingénieur consultant

Mandataires :
Consortium CDTK
Christian Dupraz Architecture office
& Tekhne SA

© UIT / CHRISTIAN DUPRAZ ARCHITECTE

L'exposition « Genève en projets », tenue au Pavillon Sicli au mois de juin dernier, est venue illustrer la diversité et la richesse résultant de concours SIA. Les projets d'architecture et d'ingénierie exposés – les lauréats d'une trentaine de procédures SIA 142 ou 143 – ont en commun d'être récents, non encore construits, et d'avoir un lien direct avec l'espace public. Il s'agissait là, à différentes échelles et dans des contextes différents, de mettre en lumière une transformation progressive de la ville par le concours, et d'esquisser par mouchetures une vision du Genève de demain.

Groupement professionnel des architectes

Le concours, espace de liberté

Affiche et vue de l'exposition « Genève en projets » qui a eu lieu en juin lors des Journées culturelles SIA.

GPA / SIA section Genève

Le concours est un laboratoire de recherche. C'est un processus de sélection qui doit permettre à un maître d'ouvrage d'identifier la solution la plus adéquate aux contraintes cadres, et à un participant de donner libre cours à une investigation qui est au cœur même de son métier. C'est une forme de mise en concurrence dont il s'agit d'assumer le côté expérimental – c'est là que réside sa véritable valeur ajoutée.

Il n'y a pas de solution type : tout projet est unique, basé sur une interprétation et une approche particulières de données de base. La variété de réponses que génère un concours relève donc d'un éventail de mondes possibles, parmi lesquels le jury aura à reconnaître celui qui satisfait au mieux les demandes du cahier des charges.

Le concours est un espace de liberté dans le cadre duquel le participant pourra, dans sa réponse aux contraintes imposées – site, programme, lois en vigueur ou budget – ainsi qu'aux règles qu'il s'est lui-même fixées, ouvrir de nouvelles voies. C'est un lieu d'expérimentation où, au travers de discussions internes, de consultation de spécialistes, de recherches sur des thématiques parfois nouvelles et de découvertes, un projet prend progressivement forme et peut déboucher sur une proposition novatrice et cohérente.

Le projet est au cœur de notre métier, et le concours est, parmi les instruments dont l'architecte dispose, celui qui lui permet le mieux de se situer. Car les prémisses d'un concours rendent tout geste possible. Et le projet peut être lu à la fois comme une réponse à un problème spécifique et comme une contribution inédite – qu'elle soit technologique, intellectuelle ou formelle – venant s'inscrire dans le cadre des valeurs et repères d'un monde à la complexité toujours croissante. En pierre de touche de notre culture, le projet est, pour l'architecte, l'occasion de faire valoir sa propre position. Le concours n'est pas un exercice en soi, ni une répétition pour une grande occasion, mais un accès réel à la commande. Et l'engagement des concurrents – que l'on chiffre en dizaines de milliers d'heures – est tel que leurs projets, aussi variés soient-ils, se doivent d'être approchés dans une optique d'égalité de traitement. Le jury, pour ce faire, laissera s'exprimer une diversité de compétences et de sensibilités qui permettra de passer outre toute éventuelle question de tendances – ou de précédents construits sur des bases a priori similaires – et faire preuve de la plus grande objectivité possible. Le palmarès d'un concours devrait refléter son propre postulat de base, à savoir la mise en parallèle de recherches d'idées sur une même problématique.

S'il est, pour le participant, un mode d'accès à la commande transparent et loyal qui rend possible l'émergence de voix et de voies nouvelles, le concours est, pour un maître d'ouvrage, un investissement sans commune mesure avec le temps de recherche effectif des concurrents. C'est un outil dont la très grande valeur ajoutée est l'assurance d'un projet de qualité, soit la condition sine qua non d'un objet responsable et cohérent avec le cadre bâti dans lequel il viendra s'insérer. □

Journées culturelles SIA 2018 Exposition et débat 9 –17 juin 2018, Pavillon Sicli

Un premier débat sur les concours au Pavillon Sicli

Le vernissage des journées culturelles SIA 2018 – avec l'exposition de projets issus de concours SIA dont la réalisation prévue ces prochaines années marquera le tissu urbain de notre canton (voir page de gauche) – constituait un contexte idéal pour le premier événement de la série *Le concours tient salon !*; série inspirée de workshops organisés par la commission SIA 142/143 à Zurich et mise sur pied par la Coordination romande de la SIA, en collaboration avec la maison d'édition des revues spécialisées de la SIA Espazium (voir ci-contre).

Les participants au débat : Madame Muriel Zimmermann et Messieurs Francesco Della Casa, Daniel Furrer, Jean-Paul Jaccaud et Guillaume Käser, ont représenté de façon large les différentes entités concernées par les procédures de concours (organisateur de procédure, architecte cantonal, membre de la commission SIA 142/143, architecte indépendant, maîtrise d'ouvrage privée), et Cédric van der Poel (co-responsable d'Espazium) a assuré le rôle de modérateur devant un public nombreux, majoritairement constitué de professionnels et de représentants d'institutions.

En partant des cinq règles SIA de la concurrence loyale (une procédure transparente qui, à l'issue d'une évaluation professionnelle, débouche sur des prix et un mandat, et où les droits d'auteur reviennent aux participants), les échanges ont porté sur les procédures (ouverte, sélective, sur invitation), le rôle du jury, l'importance du cahier des charges ainsi que sur la question de l'anonymat. Sur ce dernier sujet, les représentants de la maîtrise d'ouvrage ont fait part d'une certaine méfiance envers les concours ouverts, mais il a également été rappelé que des projets de grande qualité sont issus de ce type de procédure, avec de nombreux exemples de jeunes bureaux qui ont ainsi conçu et réalisé leur premier ouvrage emblématique et innovant. □

Marcio Bichsel,
président de la SIA section Genève
et de la Coordination romande

En 2017, la SIA Coordination romande, en parallèle à un recensement des procédures SIA 142/143 des derniers dix ans en Suisse romande, a souhaité donner la parole aux acteurs : maîtres d'ouvrages (publics et privés), organisateurs et membres de jurys, participants et mandataires.

Coordination romande

En Suisse romande et au Tessin, le concours tient salon !

« Le concours tient salon ! », premier débat de la série lors des Journées culturelles SIA. Pavillon Sicli, juin 2018.

Anna Hohler, coordinatrice romande de la SIA

Quelles sont les procédures mises en œuvre ? Pourquoi ? Quels sont leurs principaux avantages, et quels sont les points essentiels à respecter pour un déroulement optimal ? Un cahier spécial[1], distribué comme supplément aux revues *Tracés et Archi*, a constitué le premier pas d'une démarche qui prend désormais de l'ampleur.

En effet, s'il ne fallait s'en tenir qu'à une seule préoccupation commune, au sein de la Coordination romande, ce serait sans doute celle des bonnes pratiques dans le domaine de la passation des marchés. Voilà pourquoi les six sections romandes, avec la section tessinoise et le Groupe régional Bienne-Seeland ont lancé, courant 2018, une nouvelle série de manifestations nommée « Le concours tient salon ! ».

Ces conférences-débats réunissent des représentants de la commission SIA 142/143 et tous les acteurs impliqués dans l'organisation de concours et de mandats d'étude parallèles d'un canton. Le premier événement de la série a eu lieu au Pavillon Sicli, le deuxième à Fribourg et le troisième et dernier de cette année se tiendra le jeudi 29 novembre dans l'ancien cinéma Lido à Delémont. L'année prochaine, le concours tiendra salon dans trois autres cantons latins[1].

Et pourquoi pas en Suisse alémanique ?

La Coordination romande voudrait en tout cas porter la discussion au-delà de la Sarine, afin de renouer le débat au niveau national. Si la SIA s'engage pour une concurrence loyale depuis la publication, en 1877, des premiers « Principes pour l'organisation de concours d'architecture », ce n'est certainement pas pour s'arrêter en si bon chemin. □

1_Informations détaillées et PDF du cahier publié en 2017 disponibles sur : www.romandie.sia.ch

MA
SAISON 2018—2019

ENSEMBLE
ZÄME
INSIEME
ENSEMEN

13.09.18 FIONA MEADOWS
04.10.18 RCR
01.11.18 OFFICE
15.11.18 E2A
24.01.19 BRUTHER
07.02.19 CORINNA MENN
14.03.19 LAURENT NEY
25.04.19 ARIELLA MASBOUNGI
02.05.19 PETER COOK

LES CONFÉRENCES ONT LIEU À 18H30 AU PAVILLON SICLI
ROUTE DES ACACIAS 45, 1227 LES ACACIAS
WWW.MA-GE.CH

fai Fédération des architectes et ingénieurs de genève · Construction Perret SA · AAV · WIDER · Credit Suisse · URBAN PROJECTS · JACQUET SA · CARAGNANO & CIE SA · COMETEL SA · BELSOL SA · SIA · IMPLENIA

© ELENA ANNEN

Octobre 2012, Philippe Annen aux Rochers de Leschaux, massif du Petit-Bornand, France.

Philippe Annen (1957 - 2018)

Hommage à un ingénieur exceptionnel

Michel Buffo, Adalbert Fontana et Gaston Krüger

Après des études primaires et secondaires à Genève, Philippe Annen est entré à l'EPFL en section génie civil. Il fut diplômé en 1981, avec un projet pour une halle de grande portée destinée aux avions Jumbo-jet. Pour la petite histoire, son projet était particulièrement élégant et Philippe n'en était pas peu fier; la présentation de son projet avait d'ailleurs suscité l'admiration de ses professeurs et de l'expert.

Son diplôme en poche, il travailla pendant plus de seize ans dans le bureau d'ingénieurs civils Michel Buffo, période pendant laquelle il participa à de nombreux projets complexes, tels que: la dalle précontrainte de 20'000 m^2 pour les ateliers et la charpente métallique du bâtiment administratif des TPG au Bachet-de-Pesay; la structure à câbles tendue sur le pont de la Coulouvrenière à Genève; les charpentes en bois de la salle communale de Confignon; les dalles précontraintes du bâtiment de l'Organisation météorologique mondiale; la rénovation du pont de Peney; le P+R Etoile aux Acacias et tant d'autres.

En 1998, Philippe Annen a ouvert son propre bureau, travaillant souvent en sous-traitance, notamment pour le bureau d'ingénieurs Thomas Jundt. Citons à ce sujet: la modélisation et la conception d'un anneau d'étayage de 130 m de diamètre pour la fouille du bâtiment Rolex à Plan-les-Ouates; la structure porteuse du bâtiment Serono à Sécheron; le bâtiment ONU-SIDA à Pregny-Chambésy; diverses structures métalliques avec l'entreprise Metallover; ainsi que le nouveau bâtiment des lits des HUG.

Outre ses grandes compétences en statique et en informatique, Philippe Annen savait imaginer les structures les plus complexes, souvent par l'intermédiaire de croquis ou d'esquisses à la main. Présentés de la sorte, les problèmes les plus compliqués devenaient évidents, lui permettant de passer ensuite à des calculs informatiques de haut niveau. Ses approches étaient toujours originales. Intéressé également par les questions dynamiques et parasismiques, il avait notamment étudié le comportement au séisme du pont Butin à Genève. En contrepartie, les problèmes administratifs n'étaient pas son fort. De caractère indépendant, mais de contact facile, collaborer avec lui était toujours agréable et enrichissant.

Sportif accompli, Philippe pratiquait la spéléologie, la varappe, le snowboard et les randonnées en raquettes.

Il est décédé cette année, début mars, enseveli par une avalanche à la Tête de Bostan dans la région de Morzine, en compagnie de sa femme qui a pu être sauvée de justesse. Le corps de Philippe a été retrouvé deux mois plus tard, à la fonte des neiges.

Il laisse, à ceux qui l'ont connu, le souvenir d'un homme remarquable par ses nombreuses qualités; il restera certainement l'un des ingénieurs les plus brillants dans son domaine. □

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

Les majorités nécessaires à la prorogation du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2020 de l'extension de la Convention collective de travail des bureaux d'ingénieurs de la construction et des techniques du bâtiment à Genève (CCT) étant acquises, la commission paritaire des bureaux d'ingénieurs de Genève a transmis la requête en prorogation le 14 septembre 2018 au Conseil d'Etat. La validation de cette demande est donc à présent dans les mains des autorités. □

AGG
Dit donc !

Pierre-Yves Heimberg, vice-président AGG

Après avoir été dénommé successivement Service du Cadastre, puis Direction cantonale de la mensuration officielle (DCMO), puis Service de la mensuration officielle (SEMO), puis Direction de la mensuration officielle (DMO), le cadastre de Genève se retrouve désormais sous l'appellation Direction de l'information du territoire (DIT).

Cette nouvelle direction, rattachée directement au secrétariat général du Département du Territoire (DT) de l'Etat de Genève, regroupe les activités de la mensuration officielle, mais également celles de la géomatique et du système d'information du territoire à Genève (SITG).

Il s'agit d'un nouveau pôle de compétences de l'information du territoire, au service de tous les départements de l'Etat et de toutes les politiques publiques.

Nous souhaitons plein succès à notre Géomètre cantonal, Monsieur Laurent Niggeler, pour la poursuite de ses passionnantes activités en tant que directeur de cette nouvelle entité.

Nouvelle organisation 2018

Notre dernière assemblée générale ordinaire a débouché sur une nouvelle organisation de notre association d'ingénieurs géomètres brevetés.

Nous nous réjouissons de développer nos activités sous cette nouvelle organisation, ainsi que de poursuivre activement nos travaux au sein de la FAI, grâce aux excellents contacts développés ces dernières années avec nos collègues architectes et ingénieurs.

Le nouveau comité exécutif de notre association est formé de :
Christian Haller, président ;
Pierre-Yves Heimberg et
Frédéric Wasser, vice-présidents ;
Samuel Dunant, trésorier.

Le comité élargi rassemble :
Dominique Boymond ;
Jean-Claude Buffet ;
Philippe Calame ;
Nadine Couderq ;
Adrien Küpfer ;
Jean-Claude Wasser.

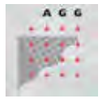

Les réflexions de l'AGG

Notre monde poursuit son évolution numérique et notre profession d'ingénieur géomètre souhaite participer de manière proactive aux mutations en cours et à venir : BIM, open data, data scientist, data mining, … Big data, smart geodata, smart city, … 2D, 3D, 4D, 5D, … Drones, scanners laser, traitement d'images, … Réalité virtuelle, réalité augmentée, … Blockchain …

Une commission a été créée au sein de l'AGG, afin d'aborder, d'explorer, d'analyser, de traiter ces diverses thématiques et problématiques. Plus qu'un groupe de réflexion, cette nouvelle commission consiste en un espace libre de discussion sur les concepts de changement et d'évolution.

Il s'agit de regrouper les idées et les visions des anciens, soit les membres AGG seniors, mais également et surtout celles de la nouvelle génération, soit les jeunes ingénieurs géomètres de nos bureaux respectifs, avec comme seule règle l'optimisation des synergies autour des propositions de chacun. Nous nous devons de croire en notre profession et en particulier en son futur. □

1

2

3

4

5

6

7

8

Monuments récents
Une architecture du renouveau

Ludovica Molo, présidente FAS
et Caspar Schärer, secrétaire général.

La protection des monuments en période de croissance apparaît essentiellement comme une protection de l'ancien contre le nouveau qui ouvre la voie et remodèle notre cadre de vie. L'héritage architectural nous permet de vivre ce qu'était le passé et de découvrir les idées et les valeurs qui se sont exprimées à travers lui. Ce n'est rien moins que de la culture architecturale.

Le siècle passé a marqué la Suisse à bien des égards, également en matière d'architecture et d'urbanisme. Rien que dans les villes, 60 % de la substance bâtie ont été réalisés dans la seconde moitié du XXe siècle.

Les constructions des années 1940 à 1980 en particulier sont des témoins encore toujours en usage d'une phase historique à nulle autre pareille au cours de laquelle la Suisse est devenue ce qu'elle est aujourd'hui.

Hôpitaux, fabriques, universités, théâtres, écoles, immeubles d'habitation et – oui ! – autoroutes font partie de notre identité, tout comme les montagnes, les vieilles villes pittoresques et les idylliques coeurs villageois.

Cet héritage subit aujourd'hui une grande pression : une large acceptation fait souvent justement défaut aux monuments récents. Ils nous racontent pourtant un monde de renouveau et d'espoir en une prospérité partagée. Les institutions qu'ils représentent symbolisent la démocratie, la formation, la justice sociale et la participation.

Les monuments récents nous rappellent comment la société de l'époque regardait vers l'avenir, pleine de curiosité et d'attentes. Cela vaut la peine d'en prendre soin. L'optimisme est une ressource rare.

La FAS a participé à l'Année européenne du patrimoine culturel avec une exposition qui a tourné de juin à novembre dans toutes les régions du pays. Chacun des huit groupes régionaux présentait un objet à haute valeur culturelle qui a rempli sa fonction jusqu'à présent et la remplira aussi pour les générations futures. □

Affiche de l'exposition itinérante organisée par la FAS pour l'Année européenne du patrimoine culturel.

1
Extensions de l'entreprise Adolf Feller, Zurich-Horgen
1953-57
H. Fischli
© H. Herdeg

2
Théâtre de St-Gall
1961 (concours)
1964-68
C. Paillard
avec Atelier CJP
© F. Maurer

3
Institut de géologie et de zoologie, Université Muesmatt, Berne
1928-31
O. Salvisberg
© R. Siegenthaler

4
Autoroute A2, Chiasso-Airolo
1959-86
Rino Tami
© Fond R. Tami

5
Buvette Prouvé-Novarina, Evian-les-Bains
1957
J. Prouvé
et M. Novarina
© M. Gilbert

6
Cité du Lignon, Genève-Vernier
1963-71
G. Addor, D. Julliard,
J. Bolliger et L. Payot
© C. Merlini

7
Clinique 1, Hôpital cantonal, Bâle
1939-45
E. & P. Vischer,
H. Bauer, F. Bräuning,
H. Leu et A. Dürig
© R. Spreng

8
Ecole Grenzhof, Lucerne-Littau
1964-67
F. Hodel et H. Gübelin
© H. Eggermann

Genève se projette dans le secteur du PAV sur le modèle de la métropole verticale, en rupture avec la ville du XIX ème et XX ème siècle qui ménageaient des espaces publics généreux et une large palette d'équipements socio-culturels en complément des logements et des espaces de travail. Comment expliquer l'absence d'espaces dédiés au commun ? Comment expliquer le confinement de l'espace public réduit à un simple lieu de passage ? Pour l'architecte brésilien Paulo Mendes da Rocha la ville vise avant tout au bien-être de ses habitants tant au niveau individuel que collectif. Il nous rappelle que sa valeur se mesure principalement à sa dimension publique, à sa capacité d'enrichir l'expérience et l'imaginaire collectifs.

Aménagement et urbanisme

Tout est projet !

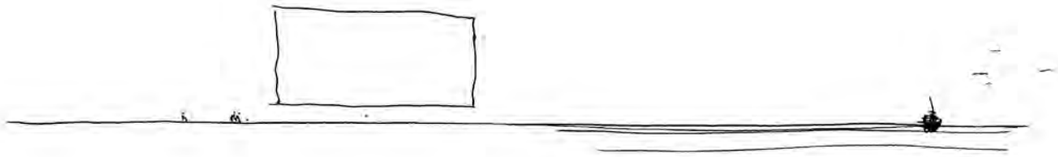

Affiche du film de J. Mendes da Rocha

Béatrice Manzoni, architecte-urbaniste

Paulo Mendes da Rocha, né en 1928, est l'auteur de plusieurs projets tels le Musée brésilien de sculptures ou le portique situé à Praça do Patriarca qui se rattachent au courant d'architecture d'avant garde de Sao Paulo dans la mouvance de Le Corbusier et de son mentor J. B. Villanova Artigas. Sa créativité s'exerce à toute les échelles du projet, du mobilier à l'aménagement urbain en passant par les équipements, les résidences privées, les écoles, les musées et les églises. L'architecture de Mendes de Rocha, s'exprime le plus souvent par un croquis en coupe. En quelques traits, l'architecte créé des perspectives et des paysages qui abolissent les limites entre l'intérieur et l'extérieur. Abstraction formelle, maîtrise structurelle, repère urbain sont les thèmes qui parcourent une œuvre qui se décale constamment de la commande initiale pour l'enrichir d'une dimension collective et narrative.

Le projet récent de SESC 24 de Maio (voir ci-contre) illustre tout particulièrement sa démarche. En adaptant son architecture au défi écologique, il recycle une structure commerciale et propose un espace architectural inédit pour un équipement public entièrement vitré et ouvert sur la ville. Il y superpose et mutualise les fonctions sociales (restaurant, cafétéria), culturelles (théâtres, bibliothèques), sportives et de délassement. Il multiplie les «espaces vides» qui manquent à la population pour intensifier les possibilités de rencontres et d'appropriation : rez libre, toiture-terrasse, rampe-promenade qui relie les treize niveaux, patio-loggia, et la piscine semi-olympique qui offre un belvédère au cœur même de la métropole verticale de Sao Paulo.

Titré «Tudo es projecto», le film projeté dans le cadre de l'exposition et réalisé par sa fille Joana, témoigne de sa vision sociale et humaniste. Il souligne aussi son inquiétude et son désir de changer le monde, grâce et par l'architecture. Bien que constamment démenti, ce désir est présent dans chacun de ses projets, ouvrant ainsi d'autres possibles. □

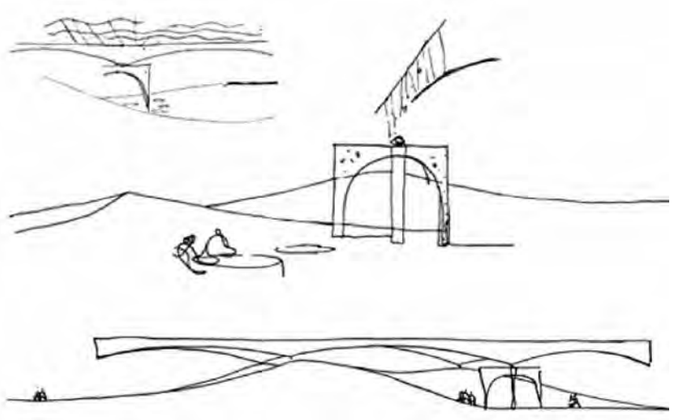

ESQUISSES © ARCHIVES P. MENDES DA ROCHA

«L'architecture est d'abord et avant tout géographie»

Le projet de l'homme est de dire : «nous demeurerons ici». Le projet s'inscrit au plus profond de l'être dès lors qu'il décide d'un lieu pour y rester. Il a toujours été stimulant pour moi de penser ainsi.

Quand je pense un projet, je convoque un ensemble de connaissances incluant celles faisant partie de la mémoire. Inclure la mémoire dans l'architecture est important. La vision du désir est l'essence, peut-être, de notre condition sur terre.

Elisabete Soares, Portugal, 25.09.2011,
adapté par J.-P. Hugron pour le Courrier de l'Architecte.

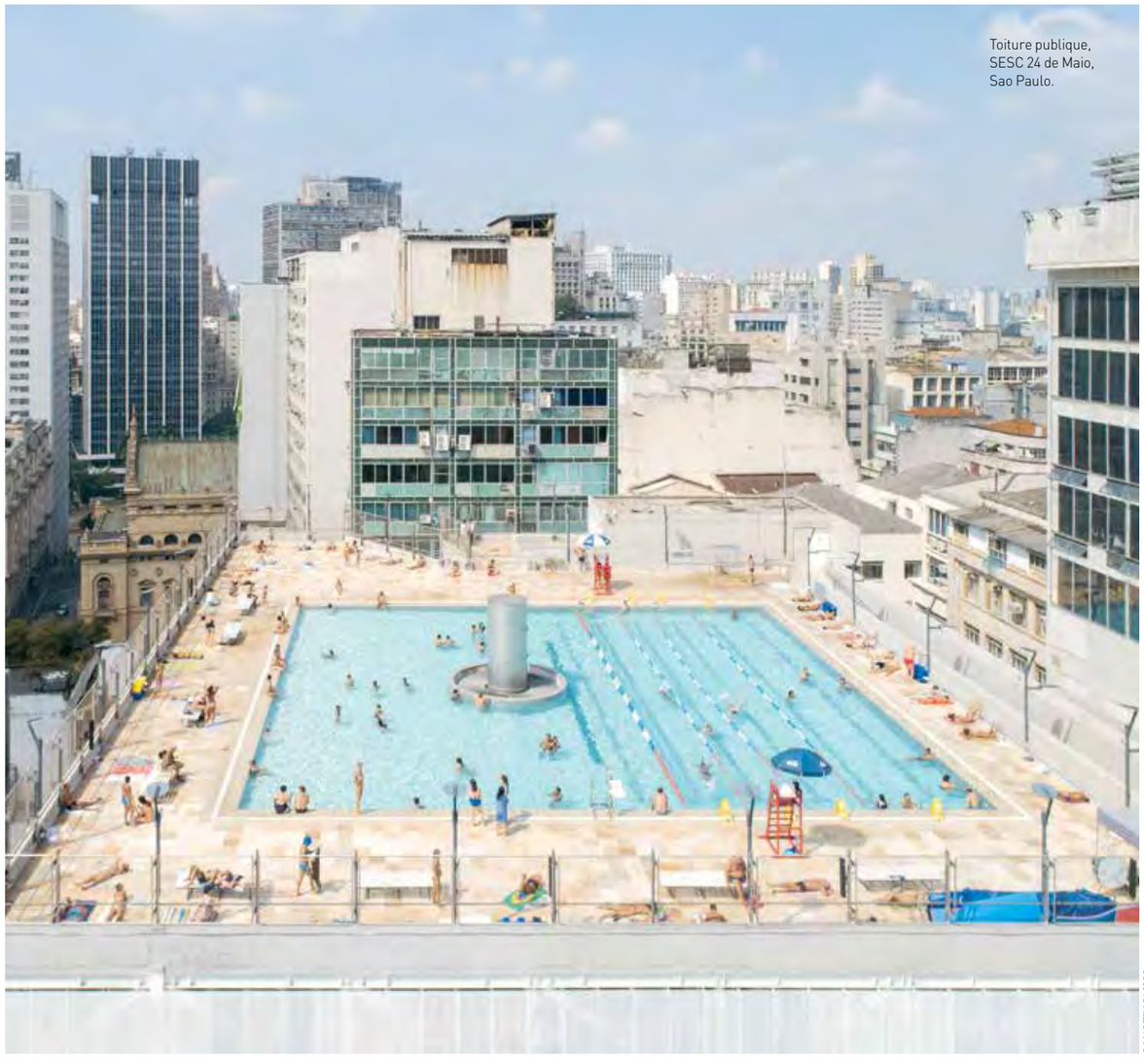

Toiture publique, SESC 24 de Maio, Sao Paulo.

© MARTIM PASSOS

Après le numéro 73 « Connect » sorti en mars, le nouveau numéro de Faces essaie de porter un regard renouvelé sur l'architecture du canton du Tessin en se concentrant sur trois générations d'architectes qui ont façonné ce territoire ou ont contribué à définir une posture théorique et critique reconnue.

Sommaire de Faces, n°74, « Gran Ticino ».

FACES

Journal d'architecture n° 74 | Automne 2018

Directeur de publication
Philippe Meyer

Rédacteur en chef
Paolo Amaldi

Comité de rédaction
Paolo Amaldi
Nicolas Bassand
Adrien Besson
Philippe Meyer
Isabel Concheiro Guisan
Cyrille Simonnet

Coordination éditoriale
Eliza Culea-Hong

Relecture
Marie-Odile Mauchamp
Thomas Chadwick

Traduction
Marion Reybaud
Richard Sadleir
Eliza Culea-Hong

Correspondants
Nicola Navone, Mendrisio
Matthieu Jaccard, Zurich
Philippe Potié, Paris
Florian Hertweck, Berlin et Luxembourg
Jean-Pierre Chupin, Montréal
Julia Voormann, Zürich

Graphisme
Catherine Baud

Site internet
Linda Martinez

Photolithographie
Karim Sauterel, Infolio

Service publicité
Philippe Meyer
info@meyer-architecte.ch

Administration/Abonnement
FACES c/o Meyer Architecte
19, rue de Veyrier
CH-1227 Carouge-Genève
+41(0)22 301 59 05

www.facesmagazine.ch

Prix par numéro
29 CHF / 25 Euros + port

Abonnement
info@facesmagazine.ch
4 numéros : 100 CHF / 87 Euros, frais de port compris

Impression
Atar Roto Presse SA, Genève

Infolio éditions
En Crausaz 10
CH-1124 Gollion
www.infolio.ch

La maison d'édition Infolio bénéficie d'un soutien structurel de l'Office fédéral de la culture pour les années 2016-2020.

Image de couverture :
Martino Pedrozzi, Recomposition à Sceru.

Image de 4e de couverture :
Livio Vacchini, Centre de traitement des déchets, Giubiasco, 2005-2010.

FACES est publiée avec le soutien de

Jaccaud Spicher Architectes Associés,

La Fédération des Architectes Suisses

La Ville de Genève

et avec le partenariat des Hautes écoles spécialisées suisses de Genève (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève, hepia) et Fribourg (Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg, HEIA-FR), ainsi que du Joint master d'architecture (HES-SO Master).

Éditorial

2 **Le Tessin, une architecture de résistance critique**

4 **Ticino, an architecture of critical resistance**
Paolo Amaldi

Dossier Tessin

6 **« Exercer son propre métier jusqu'au bout »**
Architecture récente dans le canton du Tessin
Nicola Navone, traduit de l'italien par Marion Reybaud

15 **"Practising the craft to the full."**
Recent architecture in Canton Ticino
Nicola Navone, traduit de l'italien par Richard Sadleir

19 **La ville-Tessin, le rêve d'une connexion**
Un dialogue entre Alberto Caruso et Felix Wettstein
Traduction : Marion Reybaud

23 **Au commencement était une bosse, puis le phoque vint**
Texte publié dans *Bellinzona Grand Tour*. Quatre récits, quatre itinéraires, une ville, traduction de l'italien Christian Viredaz, FAS Ticino et Edizioni Casagrande, 2018.
Matteo Terzaghi

25 **Un Tessin possible**

Dossier pédagogique

45 **Le projet comme enseignement**
Paolo Amaldi et Cyrille Faivre

48 **Le petit devient responsable du grand**
Frédéric Bonnet à l'Accademia di Architettura di Mendrisio
Atelier Bonnet

51 **La nouvelle Bellinzone**
Le séminaire annuel de Monte Carasso :
Vision pour une planification territoriale regroupée
Mario Ferrari, Michele Gaggetta, Giacomo Guidotti, Stefano Moor

54 **Apprendre par soi-même**
Performance pédagogique dans la haute vallée de Malvaglia
Martino Pedrozzi

Arguments

56 **Le Plaza, un espace d'avant-garde à Genève**
Le cinéma de Marc-Joseph Saugey, réalisé en 1952, en péril
Philippe Meier et Tarramo Broennimann

Archive

60 **Detroit Thinkgrid**
La ville immédiate de Cedric Price
Maud Nys

Lecture

67 **Positions on Emancipation. Architecture between Aesthetics and Politics**
Textes réunis et publiés par Florian Hertweck
André Bideau

ERRATUM Dans l'édition papier d'Interface N° 27 une coquille brouille les pistes, ce n'est pas Philippe Meier mais bien Philippe **Meyer**, le directeur de publication de Faces, Journal d'architecture. Que la rédaction veuille bien nous excuser pour cette désagréable erreur. **www.facesmagazine.ch**

Cet ouvrage vise à faire un « arrêt sur image » sur les surélévations, notamment en mettant l'accent sur la spécificité genevoise en la matière.

Surélévations
Conversations urbaines

Bruno Marchand et Christophe Joud

D'une façon générale, on considère que les surélévations participent aux objectifs d'intensification du renouvellement urbain et aux besoins de construction de logements par une densification des tissus bâtis existants. En effet, longtemps envisagées comme une question purement architecturale, tout au plus technique, les surélévations sont de nos jours perçues comme un exercice complexe qui implique des approches multiples et pluridisciplinaires.

Sans prétendre épuiser ici la complexité des questions posées, sont abordés des points de vue variés et complémentaires par la plume de plusieurs auteurs et un entretien avec des magistrats genevois, entre lesquels s'intercale l'illustration de certaines réalisations récentes (et moins récentes) dont la qualité urbanistique et architecturale donne le ton de ce qui se fait « au-dessus des toits » à Genève et ailleurs. □

SURÉLÉVATIONS
Conversations urbaines

Bruno Marchand, Christophe Joud (éd.)

David Ripoll
Sabine Nemec-Piguet
Pierre Bonnet,
Sébastien Gampert
Bojana Vasiljevic Menoud
Francesco Della Casa
François Chaslin

Antonio Hodgers,
Rémy Pagani

ISBN 978-2-88474-474-4
© 2018, Infolio éditions

Entre 2012 et 2017, Pascal Greco a réalisé une série de photographies sur Hong Kong, révélant les aspects prédominants de l'architecture résidentielle de cette mégalopole depuis les années 1950. Cette série rassemble 135 photos d'immeubles individuels et d'ensembles résidentiels, prises sur l'Ile de Hong Kong, la Péninsule de Kowloon et les Nouveaux Territoires. Elle s'inscrit à la suite d'un précédent travail photographique de Greco sur les paysages urbains de Séoul, Shanghai et Tokyo.

Photographie

Saisir Hong Kong et ses transformations

Hendrik Tieben, professeur associé
à l'École d'architecture, CUHK

La principale caractéristique de cette série sur Hong Kong est que chaque image est de dimensions réduites: 8,5 par 10,6 cm; dimensions qui découlent de l'utilisation de films Polaroid, de type 100, ainsi que d'un appareil Polaroid 600 SE, qui ne sont tous deux plus produits depuis de nombreuses années. De prime abord, un tel choix de format peut sembler contradictoire face à la taille sans cesse grandissante des complexes immobiliers à Hong Kong. L'utilisation du Polaroid différencie donc le travail de Pascal Greco, qui apparaît ainsi aux antipodes de l'œuvre d'Andreas Gursky, Michael Wolf et d'autres, qui ont eux aussi exploré les typologies architecturales étonnantes de Hong Kong des années 1990 aux années 2000. La seconde caractéristique du travail de Greco est l'usage du même objectif, un 127 mm, pour toutes ses images. Ces deux contraintes livrent des résultats inattendus.

Afin de saisir l'échelle grandissante des typologies architecturales, le photographe a dû changer régulièrement de position, allant du niveau de la rue, aux terrasses des toits, en passant par les escaliers de complexes résidentiels publics. {...}

Dans la série de Pascal Greco, seules les photos de maisons des années 1950-1960, vues d'angle, montrent des scènes de rue. Partout ailleurs, elles sont absentes. Les photos prises depuis des toits sur l'Ile de Hong Kong et sur Kowloon offrent des aperçus d'espaces partagés, souvent utilisés par des communautés de squatters. Au travers des images des complexes les plus récents, ce sentiment de terrain commun partagé disparaît entièrement. Cela se ressent également par les difficultés croissantes qu'a le photographe à accéder à ces espaces qui sont pour la plupart fermés au public.

En mettant l'accent sur la typologie architecturale, Pascal Greco ne revendique pas le rôle de chercheur urbain ou de militant social. Pourtant, en suivant le scénario rigoureux de son expérience photographique, ses images laissent voir un changement essentiel dans la relation entre les typologies ainsi saisies et les conditions de vie dans l'espace public à Hong Kong.

La disparition de cet espace urbain qui donnait autrefois son caractère à Hong Kong, fait l'objet d'études récentes [1,2]. Dans le livre *Cities Without Ground: A Hong Kong Guidebook* [3], Jonathan Solomon et Clara Wong décrivent combien il devient difficile pour les habitants de sentir la terre ferme dans les espaces aux niveaux démultipliés des zones commerciales de Hong Kong.

Pascal Greco saisit surtout des situations de vie dans d'autres zones de la ville: les grands immeubles résidentiels à Kowloon dans les Nouveaux Territoires. Ici, le lien à la rue comme espace commun disparaît pour une autre raison: le développement de grands complexes qui n'ont pas d'espace de rue traditionnel et sont découpés par de larges voies véhiculaires.

Ce qui nous ramène à l'usage de l'appareil Polaroid [4] pour sa série sur Hong Kong. La popularité du Polaroid découle de sa capacité à partager des rencontres et des expériences personnelles. Ici, il sert à saisir l'échelle grandissante des amples complexes résidentiels. Il renforce ainsi la distance entre l'observateur et un espace accessible, engageant et partagé. L'usage de la technique analogique du Polaroid pourrait paraître désuète à Hong Kong où la plupart des résidents passent leur temps à partager des images numériques, mais cette technique permet à son tour de révéler ce changement essentiel de l'espace physique. □

1) *Streets as Public Spaces and Drivers of Urban Properity*, UN-Habitat, 2013.

2) *Public Space Trends in Hong Kong*, H. Tieben, 2016.

3) *Cities Without Ground*, A. Frampton, J.-D. Solomon and C. Wong, 2010.

4) Discussion sur l'utilisation du Polaroid dans la photographie d'architecture et présentation du livre. Jeudi 6 décembre 2018 à 18h, Musée de l'Appareil Photographique à Vevey.

HONG KONG
Perspectives, Prospectives, Typologies

Pascal Greco
135 Polaroids
17,5 x 23 cm, 224 pages
Design by NASK

ISBN 978-2-88474-446-1
© Infolio Editions, Switzerland & MCCM Creations, Hong Kong.

www.pascalgreco.com

Journal réalisé par la Commission promotion et communication de la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI)

COMMISSION PROMOTION ET COMMUNICATION
Raphaël Nussbaumer, président
Marcio Bichsel, Nadine Couderq, Pierre-Yves Heimberg, Frank Herbert, Nicolas Rist, Marie-Christophe Ruata-Arn et Antoine Bellwald.

RÉDACTION
Marcio Bichsel, Michel Buffo ,Nadine Couderq, Christian Dupraz, Adalbert Fontana, GPA-SIA, Pierre-Yves Heimberg, Anna Hohler, Jean-Paul Jaccaud, Christophe Joud, Gaston Krüger, Béatrice Manzoni, Bruno Marchand, Ludovica Molo, Raphaël Nussbaumer, Marie-Christophe Ruata-Arn, Caspar Schärer, Pascal Tanari, Hendrik Tieben, Jean-Pierre Wymann.

ICONOGRAPHIE
Aerial Works, Elena Annen, atelier Bonnet, Bibliothèque de Genève, EDMS, FAS, FHV, Pascal Greco, Martin Gafsou, Local architecture, Johannes Marburg, Paulo Mendes da Rocha, MUE, Martim Passos, Pont 12, Pro Helvetia, SITG, Martin Stoll, Marcel Van der Burg.

RÉALISATION
Marie-Christophe Ruata-Arn et Antoine Bellwald
Mise en page : Le Bocal
Impression : Imprimerie Coprint, Genève
Interface n°28, 18 octobre 2018, 2'000 ex.

ÉDITION
FAI – Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève
CP 5278, CH 1211 Genève 11
Téléphone : 058 715 34 02
Email : interface@fai-ge.ch
Site internet : www.fai-ge.ch

CONSEIL DE LA FAI
Nadine Couderq, géomètre AGG (présidente)
Philippe Meier, architecte FAS (vice-président)
Patrice Bezos, architecte AGA (past-président)
Michel Grosfillier, architecte AGA (trésorier)
Serge Serafin, architecte AGA
Christian Haller, géomètre AGG
Samuel Dunant, géomètre AGG
Cédric Dubois, ingénieur AGI
Bastien Pellodi, ingénieur AGI
Mireille Adam Bonnet, architecte FAS
Laurent Gaille, architecte FAS
Marcio Bichsel, ingénieur SIA
Didier Collin, achitecte SIA
Carlo Zumbino, architecte SIA
Dana Dordea, secrétaire permanente

COMMISSIONS
Concours et appels d'offres
Ecoles et formation
Partenaires professionnels
Aménagement et urbanisme
Promotion et communication

ASSOCIATIONS CONSTITUTIVES ET MEMBRES DE LA FAI
AGA Association genevoise d'architectes
AGG Association genevoise des géomètres
AGI Association genevoise des ingénieurs
FAS Fédération des architectes suisses, section Genève
SIA Société suisse des ingénieurs et des architectes, section Genève

ASSOCIATIONS, COMMISSIONS, ARCHIVES, NEWS SUR LE SITE WEB DE LA FAI : WWW.FAI-GE.CH

fai Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève

À VENIR

Au sommaire du prochain numéro d'Interface.

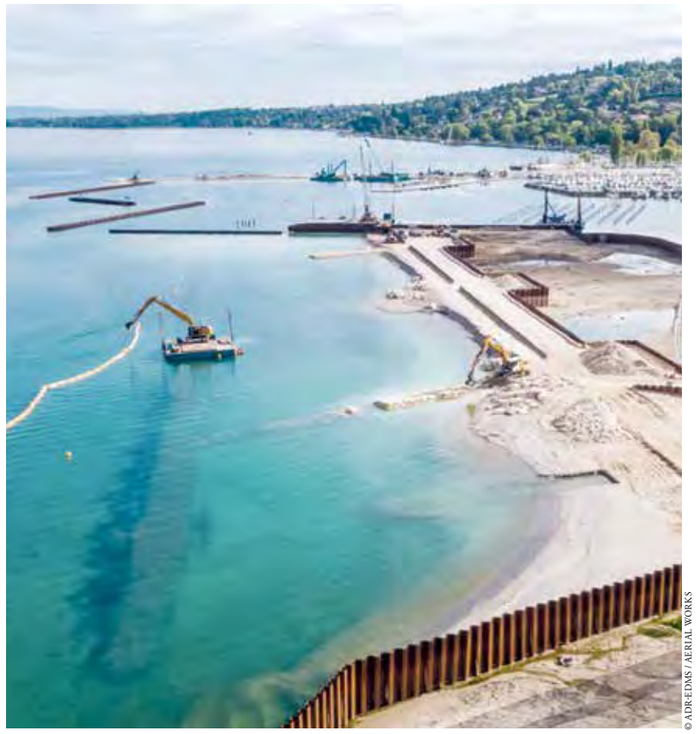

© ADR-EDMS / AERIAL WORKS

Urbanisme

« Oh lac… Beau lac… ! »

Du projet de la Plage au Port Noir jusqu'aux réaménagements du Rhône en passant par celui des quais sur les deux rives, Genève est entrée dans une autre phase de l'histoire de sa rade, mais aussi de son rapport à l'eau.

Lieu de pêche, de sport, de loisirs : l'engouement pour les lieux dédiés en ville est réel; les nouveaux problèmes d'appropriation de l'espace public aussi.

De plaisirs aquatiques en réactions des usagers et des riverains : Interface vous emmène faire un tour des rives de notre beau lac et de ses confluents.

→ Interface n° 29 paraîtra en avril 2019.

Der Architekturwettbewerb

Jean-Pierre Wymann, Architekt ETH SIA BSA, Mitglied der Wettbewerbskommission SIA

Grundstück, Baugesetz, Raumprogramm und Finanzierung bilden die Rahmen-bedingungen für mögliche Lösungen einer Bauaufgabe. Welches das beste Projekt ist und wie Gebäude und Aussenräume konkret aussehen können, zeigt sich aber erst im Architekturwettbewerb.

Die Kosten, welche ein Gebäude nach der Erstellung auslöst, werden immer wichtiger. Betriebs- und Unterhaltskosten und die Kosten für den Rückbau sind weitaus grösser als die Baukosten. Mit dem Architekturwettbewerb können verschiedene Lösungsansätze miteinander verglichen und so ein nach funktionalen, ökonomischen, ökologischen und gestalterischen Gesichtspunkten optimiertes Projekt für eine bestimmte Aufgabe gefunden werden. Dies ist gerade auch im Hinblick auf die Folgekosten relevant. Die Wirtschaftlichkeit eines Wettbewerbsbeitrags ist für den Juryentscheid durchaus relevant. Dies zeigen die beiden Wettbewerbsbeiträge des FHNW-Campus Muttenz von pool Architekten und der Wohnüberbauung Depot Hard in Zürich von Morger Partner Architekten eindrücklich.

Geschichte der Ordnungen des SIA

Der schweizerische Ingenieur- und Architektenverein (SIA) ist seit über 140 Jahren führend in der Entwicklung von Normen in der Schweiz. Bereits in den 1877 publizierten „Grundsätze über das Verfahren bei öffentlichen Concurrenzen“ wurden in zehn Punkten wichtige Grundlagen für den Architekturwettbewerb gelegt. 2009 wurde die Ordnung für Wettbewerbe SIA 142 revidiert und gleichzeitig die neue Ordnung für Studienaufträge SIA 143 publiziert. Der Studienauftrag unterscheidet sich vom Wettbewerb dadurch, dass er nicht anonym durchgeführt wird. Zuvor waren Verfahren mit Dialog als Sonderfall in der Honorarordnung, später als Anhang in der Wettbewerbsordnung geregelt. Mit der Zeit gewannen Studienaufträge immer mehr an Bedeutung vor allem für planerische Aufgaben mit offener Aufgabenstellung und interaktiven Prozessen, bei denen ein Dialog zwischen Teilnehmenden und dem Beurteilungsgremium notwendig ist. Zu solchen Verfahren gehören Testplanungen, kooperative Verfahren oder Ideenkonkurrenzen. Die Ordnung für Leistungsofferten SIA 144 ergänzte 2013 das Regelwerk zur Vergabe von Planerleistungen.

Grundsätze zur Vergabe von Planerleistungen

Die drei Ordnungen SIA 142, 143 und 144 basieren auf den gleichen Grundsätzen. Dazu gehören die Transparenz der Verfahren und die Gleichbehandlung der Teilnehmenden. Der Auftraggeber stellt in der Regel einen Auftrag in Aussicht. Ein fachkompetentes und unabhängiges Gremium beurteilt die Beiträge. Intellektuelle Dienstleistungen sollen prinzipiell entschädigt werden. Beim Wettbewerb werden Preise vergeben, während beim Studienauftrag die Teilnehmer eine Pauschalentschädigung erhalten. Aufwändige Leistungsofferten können entschädigt werden. Teil der Grundsätze ist auch die Respektierung der Urheberrechte. Die Nutzungs- und Änderungsrechte können vom Auftraggeber nur erworben werden, wenn der Urheber damit einverstanden ist und wenn er dafür entschädigt wird. Schliesslich gilt auch zu beachten, dass die Verfahren verhältnismässig sind und der Komplexität der Bauaufgabe entsprechen. Die Grundsätze zur Vergabe von Planerleistungen lauten wie folgt:

1. Transparenz und Gleichbehandlung
2. In Aussicht gestellter Auftrag
3. Fachkompetente und unabhängige Beurteilung
4. Entschädigung intellektueller Dienstleistungen
5. Respektierung der Urheberrechte
6. Angemessenheit des Verfahrens

Ordnung für Wettbewerbe SIA 142

Mit der Ordnung für Wettbewerbe SIA 142 legt der SIA anerkannte Regeln für einen erfolgreichen und für alle Beteiligten fairen Wettbewerb vor. Sie sorgt für Rechtssicherheit und schafft Vertrauen unter den Beteiligten. Die Ordnung kann sowohl von privaten wie auch von öffentlichen Auftraggebern angewandt werden. Die Auswahl zwischen drei Wettbewerbsarten (Ideen-, Projekt- oder Gesamtleistungswettbewerb) und drei Verfahr-ensarten (offenes, selektives oder Einladungsverfahren) erlaubt es, das für jede Aufgabe geeignetes Instrument zu wählen. Für die meisten Aufgaben hat sich der einstufige, offene Projektwettbewerb als schlankes Verfahren mit einer grossen Vielfalt von Lösungsansätzen bewährt.
Die Ordnung stellt klare Regeln für den Architekturwettbewerb auf und ist gleichzeitig flexibel. So kann im Programm eine optionale Bereinigungsstufe vorgesehen werden, mit welcher der Wettbewerb bei Bedarf verlängert werden kann. Die Jury kann auch vorgesehene Stufen weglassen, wenn sie zum Schluss kommt, dass das Ziel des Wettbewerbs bereits erreicht wurde. Das Instrument des Ankaufs bietet die Möglichkeit, unerwartete Lösungen, die gegen wesentliche Rahmenbedingungen verstossen, nicht nur auszuzeichnen, sondern auch zur Weiterbearbeitung zu empfehlen und so zu realisieren. Die Ordnung regelt die Rechte und Pflichten den Beteiligten und hilft dadurch, Streitfälle zu vermeiden. Sie bietet andererseits auch die notwendige Flexibilität zur optimalen Projektsteuerung.

Stufengerechte Anforderungen

Der Architekturwettbewerb zeigt Lösungsmöglichkeiten für eine bestimmte Bauaufgabe auf, nicht mehr, aber auch nicht weniger. Immer häufiger stellen Auslober Anforderungen, die weit über einen Lösungsansatz hinausgehen. Sie verlangen detaillierte Angaben und viele Nachweise, die für den Entscheid nicht relevant sind oder die sie nicht beurteilen können. Viele Parameter lassen sich zum Zeitpunkt des Wettbewerbs noch nicht abschliessend festlegen. Zudem braucht ein Projekt Zeit, bis es für die Ausführung reif ist. Eine Garantie, dass der zur Weiterbearbeitung empfohlene Beitrag bewilligungsfähig ist und die prognostizierten Investitions- und Unterhaltskosten eingehalten werden können, gibt es auch mit den höchsten Anforderungen und einer Vielzahl von Nachweisen nicht. Der Auftraggeber muss der Entwicklungsfähigkeit des Projektes des Gewinners und dessen Urhebern vertrauen.

Mehr Wettbewerb, mehr Qualität

Mit einem Architekturwettbewerb erhält der Auslober für wenig Geld eine grosse Auswahl von vielfältigen Lösungsmöglichkeiten. Eine fachkompetente Jury garantiert eine hohe Sicherheit bei der Entscheidungs-findung. Sie evaluiert nach festgelegten Beurteilungskriterien die beste Lösung für die gestellte Aufgabe und ist in der Lage in ihrer Entscheidungsfindung die wesentlichen Aspekte wie konzeptionelle, gestalterische, gesellschaftliche, funktionale, technische, ökonomische und ökologische Gesichtspunkte zu berücksichtigen. Diese vielseitige Evaluation trägt entscheidend zur Qualitätssicherung bei. Zudem gewährleisten die fachliche Kompetenz und Unabhängigkeit der Jury eine grosse Akzeptanz des Ergebnisses. Die Durchführung eines Wettbewerbs braucht zwar seine Zeit, beschleunigt aber auch den nachfolgenden Planungsprozess und bietet gleichzeitig Gewähr für eine hohe Planungssicherheit. Mit dem Architekturwettbewerb wird in Konkurrenz aus vielen Lösungsansätzen der beste Beitrag selektioniert. Auslober und Teilnehmende tragen so beide zur Förderung der Baukultur bei.

fai
Fédération des associations
d'architectes et d'ingénieurs de Genève